

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 13 JUIN 2005

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 2 juin 2005, accompagnée d'un ordre du jour comportant 63 objets et de deux ordres du jour complémentaires.

La séance publique s'ouvre à 18 heures 15' avec 40 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre ;
Présents : MM. R. BIEFNOT, MILLER, MM. CARPENTIER, DARVILLE , DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER , Mlle HOUDART , Echevins ;
MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART,
B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme JUNGST,
MM. ~~SPEER~~, SAKAS, MARTIN, Mmes ~~BLAZE~~, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE,
MM. SODDU, ~~DE PUYT~~, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, M. ~~JACQUEMIN~~, Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE , Secrétaire communal.

M. DI RUPO, Bourgmestre : En réitérant mes excuses auprès de vous mais comme vous avez pu le constater, manifestement la VRT a décidé de venir filmer à Mons et depuis ce matin, je leur ai expliqué que j'avais un agenda fort serré et que tout était à la minute près mais ils ont quand même réussi à me coincer ; dès lors, vous avez subi le retard avec lequel je suis arrivé, je vous prie de bien vouloir m'en excuser malgré ma présence à l'Hôtel de Ville, à 18 heures tapantes.

Chers collègues, tout d'abord je dois excuser l'absence de M. Jacques DE PUYT ; j'ai comme points remis le 14, le 16, le 21, le 29 et le 62 b). Le procès-verbal du Conseil communal précédant du 9 mai est sur la table ; sans remarque de votre part, il sera considéré comme approuvé. Je vous invite à passer en revue les points.

1^e objet : Service Incendie. BE 2005. Acquisition d'un véhicule spécial de type ambulance – Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché SI

ADOPTE à l'unanimité – 1^e annexe

2^e objet : Service Incendie. BE 2005 – Acquisition de matériel d'entretien des abords du nouveau casernement – Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché SI

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

3^e objet : Service Incendie. BE 2005 – Acquisition de matériel d'équipement audiovisuel - Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché SI

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

4^e objet : Service Incendie. BE 2005 – Acquisition de mobilier et d'équipement pour le nouveau casernement - Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché SI

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

5^e objet : Service Incendie. BE 2005 – Acquisition d'un cric de fond de fosse et d'un portique sur roulettes pour le garage - Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché SI

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

6^e objet : Service Incendie. BE 2005 – Acquisition d'outils de travail du métal – Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché SI

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

7^e objet : Service Incendie. BE 2005 – Acquisition d'équipement respiratoire – banc test pour ARI - Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché SI

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

8^e objet : Autorisation d'ester en justice contre les personnes redevables envers la Ville de Mons de plusieurs billets de stationnement impayés. Police 6002

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

Entrée de M. SPEER : 41 présents

9^e objet : Modification du Règlement général de Police Bureau des Amendes administratives CB/001/05

Mme MERCIER, Conseillère : Merci, M. le Bourgmestre. On cite parmi les infractions les moins graves, la destruction ou la dégradation de tombeaux, de monuments, d'objets d'art, la destruction d'arbres, de clôtures, etc, et on dit que le fonctionnaire peut infliger une amende à l'échéance d'un mois qui suit la réception du PV. Ces infractions les moins graves, je mets moins graves entre guillemets, sont le fait, je cite : de comportements proches de l'incivilité et de la petite criminalité, sont insérées dans le règlement de police, puis il y a l'amende administrative, 250 euros, est-ce possible ? Donc, durant la nuit, j'imagine, je détruis ou je dégrade des tombeaux, supposons qu'on

arrive à me coincer, l'amende qui me sera infligée pour cet acte indigne et déshonorant est de 250 euros. Alors, que si je laisse malencontreusement ma voiture sur un trottoir pendant quelques minutes, je devrai payer 150 euros. Franchement, cela me paraît complètement disproportionné. Encore une petite remarque. Quant aux mendiants, accompagnés de leur chien, je plaide pour eux. A condition que l'animal ne soit pas agressif. Souvent, c'est le seul bien qui leur reste, aux mendiants, en tous cas ceux qui sont à la porte des églises, ils sont particulièrement pacifiques.

M. VISEUR, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre, je vous remercie. Je voulais d'abord faire une petite introduction pour que tout le monde comprenne bien en quoi consistent les modifications au règlement général de police. Il y a trois types de modifications, il y a d'abord l'insertion des articles, en tous cas ceux qui ne sont pas obsolètes, du Titre 10 du Code Pénal ; pour les spécialistes, ce sont les articles 551 et suivants et cela c'est une question de logique puisque ce Titre là est supprimé si on ne les introduit pas dans le règlement de police, il y a un vide juridique donc cela c'est très bien, par exemple une infraction du genre tapage nocturne pourra être poursuivie et c'est très bien. Il y a alors des infractions mixtes, c'est-à-dire celles qui peuvent être punies pénalement mais aussi par les amendes administratives et là le Collège a choisi de mettre une certaine logique, c'est de n'insérer que les moins graves, on n'a pas mis les plus graves et cela rejoint ce que je voulais dire à ce sujet là, ce que Mme MERCIER vient de dire, dans les plus graves, il y a les injures et dans les moins graves, il y a les destructions des tombeaux et des œuvres d'art et cela, cela me paraît quand même un peu bizarre qu'une injure soit plus grave que la destruction d'une œuvre d'art ou d'un tombeau. Mais, évidemment, cette différence, cette catégorisation n'est pas le fait de la Ville, c'est le fait du Code Pénal en lui-même. On aurait quand même pu ajouter les injures à mon avis, parce que les injures cela me semble aller dans le sens de la Charte du bien vivre ensemble. Il est évident qu'une injure c'est contraire au bien vivre ensemble et donc, cela pouvait me semble-t-il malgré tout cet aspect là, faire partie du règlement de police, on pouvait l'y mettre et on ne l'a pas mis, bon, je le regrette un petit peu. Alors, pour les articles qui eux sont modifiés suite aux observations de terrain, d'abord cela avait été convenu dès le départ qu'à la suite évidemment de la pratique, il fallait adapter le règlement de police, donc c'est logique. Pour ma part, je me réjouis que l'éditeur responsable d'un tract ne pourra pas être poursuivi pour la distribution de ce tract parce que cela faisait partie des propositions initiales, nous étions quelques-uns à la réunion des chefs de groupe à nous opposer parce que ce sont des infractions différentes, la responsabilité du

contenu n'est pas la responsabilité de la distribution du tract et donc, cela c'est bien, il ne faut pas mélanger les responsabilités et cela a été supprimé donc, au total il n'y a pas d'opposition majeure de notre part mais je voulais quand même, pour la bonne bouche, prévenir que les candidats entarteurs n'ont qu'à bien se tenir puisque maintenant, on a ajouté que le lancement sur une personne d'un objet quelconque, de nature à l'incommoder ou à la souiller, est repris dans le règlement de police, on voit bien un peu à quel genre d'événement on a à faire, la tomate, l'œuf pourri ou la tarte à la crème. Et je voulais aussi prévenir les diseurs et les diseuses de bonne aventure qu'ils l'ont échappé belle, ils ne l'ont peut-être pas vu venir malgré leurs talents mais il était proposé de les interdire et de confisquer, je cite : les instruments, ustensiles et costume servant ou destinés à l'exercice du métier de devin, pronostiqueur ou interprète des songes. C'est un peu folklorique, il faut l'avouer, cela a été supprimé, je m'en réjouis parce que au moins si on rapproche les deux articles, les politiques pourront encore faire rêver à un avenir meilleur et ne prendront pas le risque de se faire entarter, donc ça va, tout va bien.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Autre remarque ? Bien, mes chers collègues, puisqu'il n'y a pas de remarque, d'abord je voudrais vous remercier pour vos interventions et vous remercier de me donner l'occasion de revenir un peu plus en détails sur la Charte du respect de l'autre. Je pense que bien entendu, on peut ironiser et on peut considérer que certains aspects...

M. VISEUR, Conseiller : gentiment !

M. DI RUPO, Bourgmestre : non mais attendez, je ne vous demande rien, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention, permettez au Bourgmestre, responsable de la Police, de vous répondre. Ceci est un règlement qui est tout sauf un règlement à prendre à la légère. C'est un règlement important qui vise à réduire, si faire se peut, les incivilités sur le territoire de la Capitale du Hainaut. Nous avons, en son temps, vous vous en souviendrez, après une très très large discussion, arrêté ensemble le règlement général de police que nous avons intitulé Charte du respect de l'autre avec d'ailleurs un préambule, une explication de ce que nous voulions faire et c'est vrai que dans notre esprit, la Ville de Mons doit être une Ville de liberté, oserais-je paraphraser Rimbaud en disant « la liberté libre » mais dans le respect de l'autre. Et si nous sommes amenés à prendre une série de dispositions pour empêcher tel ou tel acte, interdisant formellement tel ou tel acte, c'est uniquement pour permettre et garantir à la Police et au-delà de la Police à la personne chargée d'appliquer les sanctions, d'avoir la faculté de dresser

procès-verbal et de faire en sorte que ce respect de l'autre ne soit pas uniquement une théorie, des paroles, mais bien une réalité sur le terrain. Et pour que ce soit une réalité sur le terrain, je n'ai pas encore trouvé d'autre système que de prendre des dispositions qui soient des dispositions les plus claires possible. Nous avons arrêté notre Charte du respect de l'autre avec toute une série de dispositions particulières, vous vous en souvenez, qui vont depuis les aspects liés à la propreté et je reprends ici les aspects liés à la tranquillité, les dégradations, la lutte contre le bruit, les questions liées à la mendicité, l'organisation des fêtes, les jeux, les questions liées aux terrains et immeubles, etc. Nous avons aussi parlé de tout ce qui concerne la sécurité et la commodité de passage sur la voie publique, nous avons discuté des manifestations, nous avons discuté de la manière de prévoir et d'organiser les travaux, ce qu'on pouvait ne pas faire avec les trottoirs, il y avait des dispositions concernant les animaux, la propreté publique et la salubrité avec, en particulier, les questions liées aux déchets, il y avait ainsi toute une série de dispositions. Il se fait que parallèlement au travail considérable que ce Conseil a réalisé, et ce règlement général de police est un exemple, et c'est utilisé par beaucoup de communes comme un règlement de référence, il y a une loi, une loi qui a fait suite à un projet à l'époque du précédent Gouvernement, de mémoire c'était même M. PICQUE qui avait la politique des grandes villes et qui avait présenté au Gouvernement un projet de loi qui visait à lutter également contre les incivilités. Cette loi, de mémoire, a été approuvée en 2004 et nous sommes maintenant tenus, la logique est ainsi, nous sommes tenus d'apporter des amendements, des améliorations en fonction de la loi qui a été approuvée, qui a été publiée à la suite du vote à la Chambre et au Sénat. Et qu'avons-nous fait ? Mais on a regardé ce qu'il y a dans la loi, on voit ce qui est raisonnable d'y ajouter et en plus, nous nous sommes permis, sur base de la pratique récente mais c'est déjà une manière d'évaluer ce que nous avons fait, d'y ajouter un certain nombre de dispositions. Qu'a-t-on amélioré ou modifié dans le règlement actuel ? D'abord, on a mis toute une série de règles telles que le prévoit la loi, par exemple lorsqu'il s'agit de négliger, refuser d'obéir à la sommation de réparer ou de démolir des édifices qui menacent ruines, lorsqu'il s'agit de jeter, exposer, abandonner sur la voie publique des choses de nature à nuire par leur chute ou par les exhalaisons, l'interdiction de tirer en certains lieux des armes à feu ou des pièces d'artifice, l'interdiction de laisser divaguer des animaux malfaisants féroces, avoir excité ou ne pas avoir retenu les chiens lorsqu'ils attaquent ou poursuivent les passants, avoir établi ou tenu dans les rues, lieux publics, des jeux de loterie ou jeux de

hasard, avoir jeté des pierres ou autres corps durs pouvant souiller ou dégrader contre les maisons, édifices et clôtures d'autrui ou dans les jardins et enclos, avoir méchamment enlevé ou déchiré les affiches légitimement apposées, tapage nocturne, voies de faits ou violence légère, etc, nous avons ainsi apporté un certain nombre de modifications telles que nous devons le faire en fonction de la loi. Puis, il y a ce qu'on appelle les infractions mixtes et M. VISEUR a expliqué qu'il y avait là une double manière de sanctionner. Nous pouvions tout remettre dans le règlement de police mais il nous semblait que c'était difficile, pourquoi ? Parce que la législation, les règles en vigueur, prévoient pour les infractions mixtes, deux catégories, ce n'est pas nous, ce n'est pas le Collège de la Ville de Mons qui en a décidé ainsi. Ce n'est pas nous qui qualifions les actes de plus graves ou de moins graves. Il se fait que ailleurs et dans les règlements qui concernent la sécurité publique, et bien ON, c'est-à-dire tantôt le Gouvernement, tantôt le Parlement, tantôt le Ministre lui-même, ON définit comme étant des actes et des infractions les plus graves, les menaces d'attentat, les coups et blessures volontaires, les injures et les vols simples. Ne me demandez pas pourquoi on met ensemble injures et menaces d'attentat, cela ne relève pas de notre autorité mais nous, nous devons soit prendre tout le groupe soit alors ne pas en prendre et si on avait pris un élément et pas un autre, cela nous compliquait singulièrement l'existence parce que il fallait être cohérents et on ne va quand même pas mettre dans le règlement de police de la Ville de Mons malgré l'estime que je semble témoigner pour ce règlement, par exemple les menaces d'attentat. Et donc, on a décidé par cohérence de ne rien prendre de ce qui est considéré comme infractions les plus graves et c'est vrai qu'on pourrait éventuellement en soustraire avec toutes les difficultés d'incohérence que cela comporte. Et donc, on n'a pas retenu les plus graves et on a retenu ce que d'aucun appellent les moins graves et là, Madame, j'en viens à ce que vous disiez et là on trouve destruction de tombeaux, destruction d'arbres, combler les fossés, couper, arracher les haies. Je vous comprends, je partage votre sentiment, mais encore une fois ce n'est pas le Collège de la Ville de Mons qui a mis dans le même groupe des moins graves, la destruction de tombeaux et arracher les haies et si vous me dites que ce sont des choses différentes, vous avez mille fois raison. Mais, c'est ainsi. Alors, quant aux sanctions, les montants qui sont repris sont des montants maximum et j'espère que pour des infractions jugées mineures, la personne chargée de sanctionner aura cette faculté de discernement pour appliquer des sanctions qui soient raisonnables et proportionnées à l'infraction commise. Par ailleurs et j'en termine, nous avons observé dès à présent

comment s'applique ce règlement et on a apporté un certain nombre de modifications. Par exemple, à l'article 36, on a modifié le titre des obligations de propriétaires et interdiction, on a inséré un paragraphe supplémentaire qui vise l'interdiction de circuler sur les terrains munis d'un panneau interdisant l'accès. Est-ce que je dois vous faire un dessin ? Pour le moment, entre autres, on a des problèmes avec des « broum-broum » des quads, on a des quads, c'est très honorable d'aller en quads, je n'ai absolument rien contre les quads et les quadeurs mais la difficulté c'est quand cela se passe sur un terrain d'autrui, cela pose des nuisances considérables et dans certains cas, nous n'avons pas la faculté d'intervenir parce que cela n'est pas encore dans le règlement général de police. Mais minimum minimorum, c'est qu'on le fasse. A l'article 72, on a modifié dans le titre abandon de déchets, on a reformulé pour viser que les abandons sont interdits sur tout terrain et voies privées également. L'article 73 qui vise la distribution de tracts, on reformule en disant que l'obligation de faire une déclaration chez le Bourgmestre 48 heures avant la distribution, obligation pour la personne physique ou morale qui distribue et qui est obligée de ramasser les tracts qu'on jetterait éventuellement par terre. Alors, je vous passe les détails, par exemple les déchets. On nous a demandé, il y a eu des plaintes comme quoi certains mettent des sacs sur les balcons et cela gêne les voisins du balcon. On n'avait pas prévu au règlement de police qu'on ne pouvait pas mettre des sacs de déchets sur les balcons. Mais il a fallu qu'on prévoit qu'on ne peut pas mettre les sacs, on peut les mettre mais on doit les camoufler pour ne pas gêner les voisins. Il y a d'autres corrections, comme on a supprimé le terme bulle à plastic puisqu'il n'y a plus de bulle à plastic donc cela ne servait à rien de le laisser dans le règlement, etc, etc. Voilà un peu le sens de ce règlement, c'est finalement une adaptation à la législation telle qu'elle a été votée par notre Parlement fédéral et on a essayé de le faire d'une manière la plus raisonnable possible après concertation, je m'empresse de le dire, de l'ensemble des chefs de groupe, de tous les groupes composant ce Conseil communal. Voilà. L'usage veut que la parole est toujours en dernier lieu à l'assemblée.

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

10^e objet : Statuts administratif et pécuniaire du personnel non enseignant – Suppression de l'obligation de posséder le permis de conduire C des conditions de recrutement aux grades de brigadier et contremaître, autres que brigadier et contremaître du Service Transports 1^e 8/5000

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

11^e objet : Convention « Ethias Tennis Trophy » - Approbation. Cabinet du Bourgmestre

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

12^e objet : ASBL « La Wallonie lance le Giro 2006 » - Approbation des statuts. Relations Extérieures 4682 ASC/FD/EDR

M. DI RUPO, Bourgmestre : L'asbl « La Wallonie lance le Giro », Madame, vous allez vous lancer dans le Giro ?

Mme BROHEE, Conseillère : Absolument pas. En fait, ce qu'on nous propose ici, c'est d'approuver les statuts de l'asbl la Wallonie lance le Giro et d'y adhérer. Cette association sera créée pour une durée illimitée, article 3 des statuts, alors qu'elle concerne le Giro 2006. Donc, cette association aura pour vocation dans un premier temps, de consolider la candidature commune d'acteurs institutionnels locaux pour l'accueil d'un départ du Giro 2006. Ces acteurs sont la Région Wallonne, les Provinces Brabant Wallon, Liège, Namur et Hainaut, les Villes de Seraing, Perwez en Brabant Wallon, Charleroi, Namur, Wanze et Mons. Comme apport initial, la Ville de Mons doit payer 35.000 euros et cela ne serait que le début d'une charge financière bien plus élevée qui reprendrait en cas de concrétisation, une redevance due à l'organisateur, montant non communiqué qui serait quand même intéressant à connaître parce que j'aurais l'impression alors de signer un chèque en blanc. Les autres frais supplémentaires liés aux obligations techniques et opérationnelles, blocage des rues, mobilisation du personnel Ville, mobilisation du personnel Police, nettoyage, location, montage d'un podium et tous les frais liés à la promotion. Nous sommes dans un exercice bien coûteux de visibilité extérieure. En cas de succès, l'image de Mons serait effectivement enrichie de divers passages en radio et en TV. Mais quels seraient les bénéfices réels pour la Ville et surtout pour ses habitants ? Une telle évaluation pourrait avoir été effectuée en se basant sur le passage du Tour de France à Mons en 2005. Les retombées du passage du Tour de France en 2005 ont-elles été évaluées, quelles sont-elles ? A-t-on tenu compte, si elles ont été effectuées, des charges du personnel communal et de Police dans cette organisation ainsi que des contraintes qui ont été imposées aux habitants ? Quelle image de ville sportive et cycliste Mons veut-elle donner ? Bien sûr, je n'ai pas de problème pour le reconnaître, la Ville de Mons soutient la Maison des Cyclistes par la mise à disposition d'un local, en signalant quand même que l'association a dû faire un investissement de 25.000 euros pour sa remise en état,

mais est-ce que ce soutien est suffisant ? Par exemple, la création des zones avancées aux feux de signalisation sollicitée depuis des mois par le GRAC pour la sécurisation des cyclistes n'a pas été entendue. L'entretien des pistes existantes et des marquages au sol n'est pas assuré faute de personnel en suffisance. Le stationnement cycliste disponible est insuffisant et parfois inadapté. Prenez par exemple le stationnement vélos situé en haut de la rue de Nimy. Tout cela, ce sont des choses élémentaires qui sont peu coûteuses et qui inciteraient des personnes à se remettre à vélo, désengorgerait la Ville et améliorerait la vie des montois alors que les avantages d'un départ d'une étape de Giro sont liés à une visibilité bien éphémère. Je ne pense pas que cette adhésion puisse activement participer à la concrétisation du projet de ville dont l'une des ambitions est d'améliorer la qualité de vie des montois et d'en accueillir de nouveaux.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame. Y a-t-il d'autres remarques ? M. HAMAIDE.

M. HAMAIDE, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre, je voudrais tenir des propos légèrement différents car nous trouvons cette initiative éminemment intéressante et sympathique. Les raisons sont multiples, la promotion touristique évidente de la Ville, une excellente action de marketing dans le domaine économique, un signe d'amitié vis-à-vis de cette large population montoise d'origine italienne et aussi un acte d'ouverture très européen. Bref, une joie en plus pour Mons et cela à un coût vraiment limité si on le compare à bien d'autres.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, y a-t-il d'autres remarques ? Bien, mes chers collègues, donc pour répondre d'abord à Ecolo, si je comprends bien, après Francorchamps, Ecolo s'oppose au Giro. Bon, on en prend acte, je veux dire, c'est comme cela. Madame, moi je vais vous dire ceci, comme vous je suis cycliste, mais je n'en fais pas une religion, j'en fais un mode de vie personnel, agréable, et je fais toutes mes courses et mes déplacements au Centre-Ville, on l'aura déjà remarqué, à vélo. Je vous confesse que de temps en temps, lorsque je vais acheter des pâtisseries le matin et que je reviens sur les pavés, ce que je retrouve en rentrant chez moi, c'est quelque chose de presque pré-mâché tant les sursauts dus aux pavés créent et occasionnent des dégâts dans ces pâtisseries si chèrement préparées. Pour le vélo, non seulement nous avons soutenu la Maison des Cyclistes, nous remboursons des déplacements faits à vélo du personnel qui vient à la Ville, nous sommes d'ailleurs, M. le Secrétaire communal, si je suis bien informé, une des rares communes à le faire comme cela, en tous cas toutes les communes ne le font pas, nous essayons, si faire se peut, dans les travaux d'aménager

des pistes cyclables et là aussi je reconnais que nous sommes loin du compte. Moi-même, quand j'ai l'occasion, je fais un peu de vélo et quand je prends mon deuxième vélo parce que j'ai un vélo de ville, que j'appelle et ce n'est pas désobligeant, un vélo de curé parce qu'on est bien debout comme cela et on a l'impression, cela me rappelle les vieux curés de campagne, et j'ai un vélo de course que j'utilise aussi et je dois dire que c'est véritablement pénible de circuler à vélo sur le territoire du Grand Mons tant il y a des irrégularités sur les pistes cyclables, des trous, des difficultés et que donc, nous devons améliorer. C'est vrai, nous ne pouvons pas le faire systématiquement mais chaque fois que nous en avons l'occasion et que l'on répare des rues et des trottoirs, on essaye d'en tenir compte et dans certains endroits où il y a eu des travaux, objectivement, c'est agréable de rouler à vélo. Maintenant, pour le Giro. Ecoutez, le Tour de France a-t-il été évalué ? Il a été évalué, pas d'une manière fine, mais globalement oui, on savait que le Tour de France qui ne faisait que passer via Mons, cela n'allait pas être la dernière merveille du Monde qu'on attendait partout sur notre Terre. Nous savions qu'il y avait énormément d'inconvénients mais est-ce que vous imaginez la Ville de Mons, qui sollicite sans arrêt la Région Wallonne pour tout, qui reçoit pour le plan Tonus des montants financiers considérables, vous me voyez dire à la Région Wallonne avec qui on entretient des relations cordiales et de travail, vous voulez passer par Mons mais nous, comme il y a beaucoup de travaux et que cela perturbe un peu, mes amis de la Région Wallonne allez vous faire voir. Ecoutez, c'est le minimum minimorum me semble-t-il, qu'on accepte de temps en temps de connaître certains inconvénients et oui que ce n'est pas agréable quand c'est comme cela. Le Giro, c'est autre chose. Le Giro, c'est un départ, c'est-à-dire une fête, c'est-à-dire un événement ponctué sur l'agenda international du Giro. Donc, Mons, on en parlera, non seulement le jour du départ mais tout au long du Giro, il y a beaucoup de gens qui regardent cela, mais on repointera toujours que c'est parti de Mons, qu'une étape part de Mons. Ecoutez, cela vaut beaucoup d'argent. Alors, la Région Wallonne, la Province de Hainaut interviennent, nous, on doit intervenir, oserais-je dire, modestement, j'ai le sentiment que dans le calcul apport communicationnel vis-à-vis du monde extérieur plus tous les amateurs de vélo, parce que il y a amateur et amateur. Il y a des amateurs grincheux, il y a des amateurs heureux qui non seulement font du vélo mais qui adorent regarder passer des courses cyclistes, il y en a par exemple avec les voitures, les motos, ils feraient n'importe quoi pour être sur les paddocks, pour aller voir la voiture démarrer ou les motos démarrer, il y en a chez qui cela crée de l'exaltation. Il y en a qui aiment,

cela les exalte d'aller voir des cyclistes. Bon, on ne va quand même pas empêcher tous les gens qui aiment aller voir des courses cyclistes, de perdre cette opportunité que représenterait le départ du Giro. Alors, voilà. Est-ce que cela va bouleverser, changer et créer une activité débordante qui permettrait de résorber tout le chômage à Mons et est-ce que cela va changer fondamentalement la donnée de la Ville ? Ma réponse est très honnêtement non. Mais faut-il à ce prix là dire non, ma réponse, celle du Collège est également de dire non. Voilà un peu la position du Collège après avoir longuement consulté mes collègues. Je vous en prie, Madame, n'hésitez pas.

Mme BROHEE, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Il vous arrive parfois de réagir assez vivement à des attaques personnelles, je tiens à vous dire que je le prends comme une attaque personnelle de mentionner des cyclistes grincheux qui en font une religion et qui sont des extrémistes. Je tiens à préciser....

M. DI RUPO, Bourgmestre : Si c'est une attaque personnelle, je le retire parce que je ne voudrais pas. Parfois, c'est vrai que vous avez une manière de dire les choses qui pourrait, au conditionnel agacer, mais je m'en voudrais d'être désobligeant à votre égard, Madame. Vous avez le droit de dire tout ce que vous voulez, en particulier au Conseil communal.

Mme BROHEE, Conseillère : Je vous remercie de ce retrait.

M. DI RUPO, Bourgmestre : C'est moi qui présente mes excuses.

Mme BROHEE, Conseillère : Je tiens quand même à signaler que les pavés ne sont pas un problème majeur à la pratique cycliste mais que, effectivement, c'est une sécurisation et qu'un minimum d'aménagement de base pourrait inciter les personnes à pratiquer le vélo et pourquoi pas, à venir également voir le Giro si cela devait être concrétisé. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a une disproportion entre les moyens qui sont alloués d'une part à la visibilité et d'autre part, à des réalisations de terrain. Alors, vous signalez que l'investissement est faible, effectivement, 35.000 euros ce n'est pas la mer à boire au départ, est-ce que quelqu'un peut me communiquer le prix de la redevance à payer pour être une ville départ ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mais ces frais sont partagés, moi je ne connais que le montant que la commune doit payer. Et pour votre objectif d'amélioration progressive des pistes cyclables et sécurisation, vous avez raison, je partage votre opinion et c'est d'ailleurs dans le programme, on vise l'objectif que vous évoquez et on dialogue d'ailleurs avec le MET pour intégrer aussi dans tous les travaux du MET comme ils l'ont fait au demeurant pour l'Avenue de Gaulle, des pistes cyclables sécurisées au

maximum. C'est vers cela qu'il faut aller et c'est vrai que par rapport aux néerlandophones, nous avons beaucoup de retard. Au départ, cela coûte 70.000 euros et alors la Province de Hainaut a accepté d'aider les deux villes hennuyères concernées, Mons et Charleroi à concurrence de 50%. Donc, le solde à la charge de la Ville, c'est 35.000 euros. Et d'ailleurs, l'Echevin des Sports me signale qu'il y a énormément de spectateurs qui viennent voir des courses cyclistes à vélo. Nous avons l'exemple du « Franco-Belges » à Cuesmes qui est d'ailleurs fort populaire.

M. VISEUR, Conseiller : M. le Bourgmestre, d'abord sur les chiffres que vous citez, 35.000 euros, cela c'est pour rentrer dans l'asbl qui fait la promotion de la candidature, donc cela va coûter plus cher que cela par après à la Ville de Mons quand il faudra l'organiser. Ce n'était pas nécessairement pour cela que je souhaitais intervenir principalement. J'abonde certainement dans le sens de ma collègue Mme BROHEE dans ce sens que un départ du Giro n'est peut-être pas l'essentiel pour promouvoir le vélo au quotidien. Mais, par ailleurs, je suis aussi un peu d'accord avec certains des propos que vous avez dits, moi je considère que pour certaines personnes, en tout cas, ce genre d'événement sera une espèce de jour de fête à Mons et certainement que nous, Ecolo, nous ne sommes pas opposé à la fête, que du contraire, et nous nous rendons bien compte que quand par exemple on n'a pas la chance de pouvoir prendre des vacances, un jour de fête dans sa Ville, c'est toujours bon à prendre. Et donc, nous oscillons, si vous voulez, dans notre groupe, entre un vote non et un vote d'abstention.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : MM. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, M. SODDU, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

1 NON : Mme BROHEE

3 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR

ADOPTE – 12^e annexe

13^e objet : Politique des Grandes Villes – Acquisition de matériel d’arrosage pour du biomaraîchage pour l’E.F.T. (Entreprise de Formation par le Travail). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.

3^e 1^e E/2005.PGV832.205.EC

M. VISEUR, Conseiller : Donc, il s’agit là de l’acquisition de matériel d’arrosage pour l’Entreprise de Formation par le Travail. J’avais d’ailleurs prévenu en commission que j’interviendrais sur ce point parce que il me revient que cette E.F.T. – Entreprise de Formation par le Travail – connaît quand même de gros problèmes d’organisation. Notre Conseillère au CPAS suit le dossier et elle interviendra d’ailleurs en détail dans son Conseil, ce n’est pas ici qu’il faut le faire mais aujourd’hui, ici, on nous demande d’investir dans un projet qui est quand même pour le moment, j’oserais dire, en mauvaise voie. On va investir un peu moins de 10.000 euros pour du matériel d’arrosage qui d’après ce que je sais d’ailleurs, en coûtera au total le double parce que ce qui passe ici au Conseil n’est que la partie qui sera investie dans le cadre de la politique des grandes villes, mais le système d’arrosage, au total, devrait coûter de l’ordre de 20.000 euros. Or, il y a déjà plusieurs investissements inutilisés et chers qui ont été effectués dans le cadre de cette EFT et donc, à mon sens, il est urgent de prendre le temps de réfléchir, de s’arrêter pour réfléchir. Nous demandons donc le report de ce point en attendant que l’entreprise soit remise correctement sur rails, ce que nous souhaitons parce que c’est clair que nous sommes favorable aux initiatives d’économie sociale, en tout cas, sur le principe, nous y sommes tout à fait favorable mais pas dans n’importe quelle condition, il faudrait réfléchir et éventuellement, plus tard, investir mais en n’oubliant pas que l’objet d’une EFT c’est d’abord un objet pédagogique et un objet social, c’est-à-dire entreprendre un métier et rendre des droits sociaux à des personnes et ce n’est pas un objectif prioritaire de productivité comme dans une entreprise normale. Donc, réfléchissons à cela et post-ponons, s’il faut entre-temps acheter du matériel peu onéreux et léger pour faire de l’arrosage, pour maintenir les possibilités d’arrosage, oui, mais n’investissons pas directement dans un gros système comme celui qui est proposé sans avoir réfléchi d’abord.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Cette question de l’arrosage est une question importante et je voudrais évoquer avec vous cher collègue VISEUR deux aspects. D’abord l’aspect formel et puis le contenu. L’aspect formel, ce qui est dommage alors que dans le Conseil de l’Aide Sociale vous êtes représenté par Mme PREVOST, c’est à l’unanimité, elle présente, que l’on a approuvé ce projet. Dès lors, je vous invite à avoir un dialogue

intense interne pour que à la limite, on puisse déjà au CPAS entendre certains aspects. Et donc, j'imagine que si un membre féminin d'Ecolo, membre du Conseil de l'Aide Sociale approuve à l'unanimité, c'est qu'il y a déjà une certaine pertinence dans les propos et peut-être est-elle, elle, mieux informée que d'autres sur le sujet. Que se passe-t-il ? Et bien, dans cette entreprise de formation par le travail, il y a une pression de l'eau disponible qui est beaucoup trop faible et dans notre projet de biomaraîchage qui est un projet important et qui se fait sous serre, le fait que la pression est trop faible, cela demande pour arroser un temps qui est considérable et totalement disproportionné par rapport aux besoins et notamment au moment des périodes de production. Je vous passe les détails techniques, le nombre d'heures, pour finir après une analyse par le Conseil de l'Aide Sociale, il est proposé de faire l'investissement que vous voyez avec une série de dispositions. D'abord, le puits artésien, vous savez qu'il n'y a pas d'eau sous les terrains de la Maternité d'Entreprise, ce qui rend impossible l'idée du puits artésien. Deux, en matière d'augmentation de pression, il y a une interdiction légale d'aspirer sur le circuit d'eau de la Ville qui serait la seule manière d'augmenter la pression et de passer par un bassin de rétention. Et ce système consiste d'ailleurs en la réalisation d'un bassin de minimum 5.000 litres sur lequel une pompe est raccordée pour obtenir la pression ad hoc et le temps nécessaire à l'arrosage sera dès lors diminué. On me dit d'ailleurs que les deux solutions ne permettent pas de résoudre la problématique liée au temps de travail nécessaire à l'arrosage. Alors, pour le système d'arrosage automatique, deux solutions sont envisagées, soit un approvisionnement en eau de pluie, soit un approvisionnement en eau de ville. Le système d'arrosage automatique via l'eau de pluie, qui provient des différents toits du bâtiment, doit être récupérée. Pour le moment, cette solution n'est pas envisageable car elle entraînerait des modifications au niveau du bâtiment toujours en cours de réception. Quant au système d'arrosage via l'eau de ville, une demande a été faite auprès de différents fournisseurs en ce sens. Mais il est clair que les systèmes proposés envisagent par la suite le recours au système d'eau de pluie. Voilà, en vous passant le détail de tous les calculs, le pourquoi de cette décision, qui je le rappelle est unanime du Conseil de l'Aide Sociale et le Conseil a pris cette sage décision le 31 janvier 2005. Et donc, le Collège propose de passer au vote.

M. VISEUR, Conseiller : Après que j'ai eu le temps de répliquer quand même ! Merci. Effectivement, vous m'avez dit que Mme PREVOST connaît sans doute mieux le dossier que nous, c'est vrai et c'est d'ailleurs pour cela que je vous demande de remettre le point, parce que si elle a été d'accord sur le projet de départ, elle connaît très bien la

situation aujourd'hui parce qu'elle a longuement travaillé sur ce dossier là et c'est comme cela qu'on en arrive à une situation où on se demande s'il il faut continuer à investir sans arrêt tant qu'on est orienté de la façon où cela marche pour le moment. Vous parlez de légumes sous serre, mais que je sache la serre pour le moment, elle est vide ou quasiment vide justement faute de bon fonctionnement de l'entreprise. Maintenant, je pose encore la question, sans vraiment y répondre moi-même, mais j'estime que c'est le genre de question que l'on doit se poser, est-ce que dans le cadre d'un projet pédagogique de formation de travailleurs en horticulture, est-ce qu'il faut un système d'arrosage entièrement automatisé où il n'y a plus qu'un bouton à appuyer pour que l'arrosage se mette en marche ? Voilà les questions que je voudrais qui soient débattues avant que nous fassions un investissement supplémentaire dans cette affaire. Je maintiens la demande de report du point mais nous allons évidemment voter sur ce point, si vous n'êtes pas d'accord de le remettre.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je ne vais pas répondre à une réplique mais simplement pour information, l'arrosage de ces serres tunnels requiert 1.998 heures d'arrosage. Et donc, cette vision bucolique qui est tout à fait respectable du jardinier arrosant manuellement ou pour se former, les serres... Ce que les responsables des entreprises par formation du travail cherchent, c'est de la valeur ajoutée, la valeur ajoutée dans le biomaraîchage et ce qu'ils essayent de faire, c'est de faire en sorte que les étudiants de cette école de formation par le travail deviennent des biomaraîchers et qu'ils aient de la technologie pour faire pousser les plantes, les légumes mais pas que ce soit des bons arroseurs. Et donc dans la hiérarchie des priorités, ils ont opté pour en faire de très bons biomaraîchers et peut-être des moins bons arroseurs. Et je dois reconnaître que dans la hiérarchie des priorités, si j'avais été à la place de ce sage Conseil de l'Aide Sociale, j'eus opté pour la même hiérarchie des priorités. Moyennant ces explications, L'assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : MM. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, M. SODDU, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

4 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 13^e ANNEXE

14^e objet : Projet Phasing-out – Valorisation de la Collégiale Ste Waudru – Scénographie.

Approbation du projet et détermination du mode de passation des marchés.
3^e 1^e E/2005.790.185.MG

REMIS

15^e objet : Politique des Grandes Villes – JEMAPPES – SALON COMMUNAL
Approbation du projet de la Phase I et détermination du mode de passation du marché.
SOUS RÉSERVE 3^e 1^e E/2005.PGV

M. COLLETTE, Conseiller : J'avais effectivement levé le doigt pour intervenir sur ce point où il est, de notre point de vue, question ici de ce principe fondamental de hiérarchie des priorités, si vous voyez ce que je veux dire. Dans le cadre de la politique des grandes villes, il est proposé à notre Conseil d'approuver le projet de la phase I relatif à la rénovation du Salon communal de Jemappes. On dit phase I qui concerne en réalité le péristyle d'entrée et les salles qui se trouvent en façade, à l'exclusion de la salle de spectacles et le dossier ne laisse pas penser que l'on va nécessairement vers une phase II ultérieurement mais cela vous m'en direz peut-être plus. Alors, de quoi s'agit-il ? Mais, c'est ce grand péristyle avec deux étages, un gros volume avec une mezzanine qui n'a d'intérêt que l'accès à une salle polyvalente qui se trouve à l'étage et à la salle de spectacles qui, elle, ne fait pas l'objet du projet et la création d'une cafétéria au rez-de-chaussée. Alors quand je parle de la hiérarchie des priorités, je l'apprécie à deux niveaux. D'abord, est-il nécessaire de réaliser ce projet alors que une priorité plus urgente semble devoir être apportée à l'assainissement de l'Hôtel de Ville de Jemappes, dont l'étage est composé d'une salle polyvalente de bien meilleure tenue, je veux dire acoustique, volumétrique etc, que la salle polyvalente du Salon communal et qui régulièrement est effectivement affectée à des manifestations culturelles ou de l'associatif de Jemappes. Nous savons que l'Hôtel de Ville de Jemappes est un bâtiment de valeur architecturale bien supérieure au Salon communal de Jemappes mais que il a grand besoin de recevoir des travaux d'assainissement puisqu'on y voit de l'humidité et des infiltrations d'eau à peu près partout. Alors, est-ce que dans la hiérarchie des priorités, il ne serait pas quand même plus opportun de penser à affecter les fonds, les subsides provenant de la politique des grandes villes à consolider une institution qui reste un pôle attractif majeur à Jemappes qui est l'Hôtel de Ville par rapport au Salon

communal, première observation. Deuxième observation, si la finalité des travaux n'est que de réaliser la cafétéria, la salle polyvalente et les deux petites salles de réunions à côté de cette cafétéria au Salon communal de Jemappes, il apparaît qu'il serait contraire à un bon usage des subsides et à une bonne hiérarchie des priorités de devoir nécessairement consacrer pratiquement les deux tiers ou une grosse moitié du budget à l'aménagement du péristyle qui est en surface, représente une surface supérieure aux locaux qui ont une réelle utilité et, en volume, représente une fois et demi à deux fois ces espaces fonctionnels. Voilà les deux raisons pour lesquelles il nous semble que dans ce choix, le principe de hiérarchie des priorités que nous approuvons totalement n'a pas été suivi.

M. DI RUPO, Bourgmestre : D'autres remarques ? Ce dont il s'agit, c'est en effet, comme vous le dites, péristyle, etc. En fait, là on vous parle de buvette, cela deviendra une salle multi média et pourquoi présentons-nous le dossier en urgence, pour tenter d'être dans les délais pour permettre aux jemappiennes et aux jemappiens, aux flénusiennes et aux flénusiens ainsi qu'à tous les gens qui participeront à la Cavalcade 2006 de justement pouvoir bénéficier comme il est de tradition des espaces du Salon communal. Et comme nous voudrions faire en sorte d'organiser une Cavalcade, à l'occasion du 100^{ème} anniversaire, qui soit une Cavalcade de qualité avec les jemappiennes et les jemappiens, mais je dirai de qualité aussi pour respecter les jemappiennes et les jemappiens, il nous avait semblé qu'il était utile et de bonne gestion que d'accélérer le dossier. Mais donc, ce n'est qu'une première phase et cela ne restera pas en l'état. Pour ce qui concerne l'Hôtel de Ville, vous avez raison, et je reviendrai, au nom du Collège, en vous présentant un projet, un plan directeur sur Jemappes mais, dès à présent, je peux vous dire que notamment pour ce qui concerne l'Hôtel de Ville, il y a la réfection de la toiture, il y a la stabilité de la salle Félix Réghem qui sont d'ores et déjà programmés mais c'est clair qu'à l'avenir il faudra aller plus loin à cet égard.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : MM. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, M. SODDU, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

4 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 14^e annexe

64^e objet : IDEA. Fusion par absorption de l'ISPH. Secrétariat communal PHL/MPO

M. COLLETTE, Conseiller : Je vous remercie, M. le Président. Il est ici proposé au Conseil d'approuver la fusion par absorption de l'ISPH par l'IDEA. Je dois à la vérité d'avoir vu de l'intérieur au Conseil d'Administration de l'ISPH l'extrême réussite du redressement de la gestion financière et des ressources humaines par le contrat de gestion qui a été signé entre l'ISPH et l'IDEA. Manifestement, l'apport je vais dire d'un point de vue économique et administratif a été certainement très important et tout à fait positif. De là à abandonner les principes qui avaient été, je pense, l'objet d'un consensus lorsqu'il était question de créer une structure, je vais dire, verticale intégrée entre les différents acteurs du ramassage du traitement de la valorisation, je pense qu'il y a un pas que de notre côté nous ne voulions pas franchir. Il nous paraissait qu'une intercommunale qui, pour l'ensemble de la zone Mons-Borinage-Centre pouvait gérer de manière cohérente et en synergie la collecte, le tri et la valorisation, par une intégration de l'ISPH, du SPC, de l'IDEA et d'Itradec était la seule des solutions qui devait permettre, à terme, l'objectif de réduction du volume des déchets à traiter. Or, depuis l'application du plan wallon, manifestement, dans notre région et dans la zone IDEA, il n'y a pas de diminution du volume des déchets à traiter. Donc, si du point de vue économique, financier, des ressources humaines, l'intervention de l'IDEA fut une réussite, au niveau du projet de réduction de la production de déchets, du volume des déchets, je pense que c'est un échec il faut l'avoir en mémoire. Et j'ai le sentiment qu'il y a dans ce projet de fusion par absorption, la concrétisation d'une « vampirisation », si je puis dire, par l'IDEA de tout ce qu'elle peut récupérer d'actions publiques ou parapubliques et que les politiques laissent peut-être trop à l'administration de l'IDEA et à sa direction, la bride sur le cou. Il faudrait, à mon avis, reprendre les choses en mains et redéfinir très clairement la position que l'ensemble des acteurs publics veulent adopter dans le cadre de la gestion des déchets d'une part et la spécialisation des intercommunales d'autre part. Si l'on nous dit que l'absorption de l'ISPH par l'IDEA n'est que temporaire et que à terme on ira vers la fusion absorption de tous les acteurs de la collectivisation de déchets, nous pourrions encore être d'accord mais quelles garanties avons-nous, je n'ai pas pu assister à la réunion toutes sections confondues

mais j'en ai eu des échos, notamment fort désabusés du directeur d'Itradec qui semble percevoir une certaine paranoïa à l'égard de son système de valorisation à une époque où manifestement, le Gouvernement Wallon semble se rediriger vers tout à l'incinération ce qui laisse d'ailleurs présager pour les habitants d'Obourg, des lendemains qui déchantent une fois de plus si le parc environnemental d'Obourg est créé alors que les synergies juridiques existent déjà entre l'IDEA et certaines sociétés privées que je ne citerai pas, ce qui laisse penser qu'il y a un agenda caché. Dans la mesure où tout ceci nous inquiète, nous nous abstiendrons sur ce point.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Alors, sous le contrôle du Collège, et peut-être même pour faits personnels puisque Mme la Conseillère vous seriez « vampirisée » donc, est-ce que vous n'auriez pas quelques informations en direct pour voir un peu comment vous vous seriez laissée « vampiriser » ?

Mme KAPOMPOLE, Conseillère : En effet, vampirisée, je ne crois pas, j'ai envie quand même de défendre cette fusion par absorption. D'abord dire que l'on se situe dans un contexte qui dépasse, je vais dire, le potopoto montois et même montois-borain, on est quand même dans le cadre de la restructuration du paysage des intercommunales wallonnes donc, décision du Gouvernement du 24 juillet 2003 et cela a d'ailleurs été repris dans le cadre de la déclaration de politique générale 2004-2009. Ce sont, en tous cas, pour l'ISPH et l'IDEA, des zones contiguës. Il faut se dire aussi que ce sont quasiment les mêmes associés qui sont présents dans les deux intercommunales. Je crois qu'au niveau d'économie d'échelle il y aura moyen sans doute d'avancer je pense notamment à la gestion des flux au niveau des parcs à conteneurs, à tout ce qui est garage, maintenance. Les synergies que l'on a mises en place et qui ont d'ailleurs été formalisées dans le cadre de la convention de gestion avec l'IDEA, elles ont porté leurs fruits. C'est vrai qu'en terme de volume de déchets, on n'est pas encore sans doute au top, par contre, il faut quand même souligner l'amélioration au niveau de la qualité du tri des déchets. Ce qui signifie quand même une meilleure valorisation par la suite, un recyclage et donc voilà. Je pense que l'ISPH est vraiment dans cet objectif là, dans la poursuite de l'objectif et je dirai que un autre élément intéressant d'ailleurs pour les communes du Centre, c'est tout le travail de communication, de prévention que nous faisons au sein de l'intercommunale via notamment le bus info ISPH qui se balade dans toutes les écoles et qui est vraiment un outil envié par les communes du Centre. Donc, voilà pour ce qui me concerne, c'est vrai qu'à la base, on avait pensé à une structure commune ISPH-IDEA-Itradec. Maintenant, dans un premier temps parce que moi je

crois que rien n'est abandonné, les scénarios sont ouverts, je pense qu'il ne faut pas à l'heure actuelle, déjà se figer complètement d'un côté comme de l'autre. La première étape, c'était cette fusion par absorption parce que nous étions prêts, parce que le redressement financier était là, parce que lorsque l'on compare les coûts en terme de collecte et d'activité, ils sont similaires, si ce n'est la partie je dirai, charges du passé non productif et donc que c'était vraiment l'occasion de faire cette fusion par absorption, d'ailleurs, un peu plus tôt que ne le demande la Région Wallonne puisqu'elle avait prévu cela à l'horizon 2006 et nous, nous sommes prêts en 2005, nous avons envie de le faire maintenant. Pour ce qui se passera par la suite, je dirai que là, ce sera plus encore une décision et un travail à la fois politique mais aussi à essayer de faire un bilan économique, environnemental et social de toutes les solutions qui seront sur la table.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Pour ma part, pour compléter, je vous remercie Mme KAPOMPOLE de ces explications, pour ma part, je voudrais dire à M. le Conseiller COLLETTE que on ne peut quand même pas faire des procès d'intention. Il n'y a pas d'agenda caché, ni de partie cachée de qui que ce soit. M. l'Echevin avait répondu lors du précédent Conseil avec précision sur les questions liées au parc environnemental. Je voudrais vous redire, de mémoire, l'état de la situation avec beaucoup de netteté. J'ai moi-même participé à la deuxième rencontre avec M. le Ministre LUTGEN, il y a manifestement, dans le chef régional, la volonté d'économiser les deniers publics, de protéger l'environnement dans la recherche du traitement des déchets en général, que nous avons demandé après une première étude de bien faire évaluer par des réviseurs d'entreprise les questions liées au coût direct, au coût pour les communes, au coût pour la Région Wallonne et au coût sur l'environnement de tous types d'investissement et de rechercher si faire se peut, d'améliorer les relations avec IPALLE et tant qu'à faire, à devoir incinérer quelque chose, voir dans quelles mesures il ne serait pas plus judicieux de permettre une synergie intelligente avec IPALLE, IPALLE qui existe, qui doit s'agrandir et qui permettrait l'évacuation d'une certaine quantité de ces déchets. Et donc, non seulement le dossier est hyper transparent, il n'y a aucun agenda caché et pour ce qui me concerne en tant que Bourgmestre, je veille comme à la prunelle de mes yeux, au nom du Collège et en notre nom à tous, à ce que soient préservés les intérêts de nos concitoyens, d'une manière globale et donc, plutôt que d'y aller en invectives et en considérations générales ou par slogans, je pense là aussi que nous devons faire le travail sérieux : une entreprise privée a émis l'idée de réaliser un projet, on ne peut

quand même pas dire zut, flûte, va te faire voir, le minimum minimorum c'est que nous apportions des réponses qui soient justifiées, objectivées, patentées, analysées et qu'il en va de notre sérieux. Et donc, il y a une demande, oui, quant à l'aboutissement de cette demande, on n'est pas prêt de répondre favorablement et en plus, pour le moment il y a tout ce travail que je viens d'évoquer et cela se fait d'une manière très courtoise et avec beaucoup d'intérêt en partenariat avec la Région Wallonne, donc on ne peut pas être plus transparent que cela et dès qu'on aura des indications précises et reconnues et patentées par les réviseurs d'entreprise, je me permettrai de vous faire un rapport exact de la situation. Donc, il n'y a absolument rien, il n'y a aucune anguille sous roche et il n'y a absolument aucune difficulté à cet égard.

M. COLLETTE, Conseiller : Une petite réplique, si vous permettez. D'une certaine façon, je ne critique pas la fusion d'aujourd'hui, parce que les raisons qui ont été données par Mme KAPOMPOLE sont vérifiées et sont justes, elles sont vraies, le problème c'est effectivement que tant que nous, groupe Ecolo, nous n'aurons pas la garantie d'une intégration verticale de l'ensemble de la filière collecte-tri, vous avez parlé traitement, nous parlons aussi valorisation, qui intègre Itradec dont je n'ai pas entendu parler dans votre réponse, intégration verticale qui nous paraît être la condition sine qua non d'avoir une politique cohérente de réduction du volume des déchets à traiter, d'amélioration du tri, de la biométhanisation et de la réduction de la mise en décharge qui est programmée par la Région Wallonne, nous en sommes conscients, mais aussi de l'incinération, nous ne pouvons pas aller à l'aventure et voter oui sans réserve et c'est cela qui justifie notre abstention.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bon, pour votre information, bien entendu qu'il s'agit de synergies entre Itradec et IPALLE d'un côté comme d'ailleurs nous recherchons intensément, avec une analyse la technique de faisabilité, une relation entre Holcim et Itradec, notamment pour la conduite du gaz, voir ce que l'on peut faire et nous sommes en attente de rapports détaillés tantôt sur le plan technique d'un côté, tantôt sur le plan financier et comptable de l'autre, quand nous aurons tous cela, nous en reparlerons. Il n'y a ni empressement, ni anguille sous roche et cela se fera dans la transparence et la sérénité. Mais, nous aussi, on est comme vous, très soucieux à la fois de l'élimination et de la valorisation et tout cela dans des conditions qui soient les plus raisonnables possible.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant (ISPH)

37 OUI : MM. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, M. SODDU, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

4 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 15^e annexe

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant (IDEA)

37 OUI : MM. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, M. SODDU, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

4 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 16 annexe

16^e objet : Marché de services – désignation d'un opérateur C 4 téléphonie mobile afin d'optimiser la gestion des coûts. DB/2005.64/A2

REMIS

17^e objet : Crèche de Mons – Décontamination asbeste + réisolation. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2005.844.221.CDP

ADOPTE à l'unanimité – 17^e annexe

18^e objet : Église Saint Martin à Hyon – Travaux de stabilité. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2002.790.195.MG/CDP

Mme MERCIER, Conseillère : Oui, M. le Bourgmestre et je m'adresse aussi à M.

l'Echevin. Je voudrais dire ici ma satisfaction de voir que les travaux de stabilité de la tour du clocher d'Hyon sont annoncés. Et je vous remercie pour le village. Je sais que vous vous organiserez également pour éradiquer la mérule du chœur, il me semble que ces travaux ci pourraient commencer après les congés de la construction. Est-ce juste ?

Je vous pose la question parce que le culte va continuer pendant les travaux et que les responsables doivent faire en sorte de protéger le transept et les nefs de la poussière.

Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : On ne peut pas fixer la date de commencement et donc les fidèles peuvent se rassurer, les offices peuvent continuer et dès qu'on y verra clair, en terme de date, on discutera avec la fabrique d'église et on verra quelle serait la période la plus adéquate pour travailler. Mais donc, pour le moment, nous ne sommes pas en mesure de vous dire à quel moment les travaux pourraient débiter.

M. R. BIEFNOT, Echevin : Vraisemblablement 2006, pas avant 2006.

Mme MERCIER, Conseillère : En ce qui concerne la mérule, alors ?

M. R. BIEFNOT, Echevin : Pour ce qui est de l'ensemble des travaux, Madame.

Mme MERCIER, Conseillère : La tour aussi ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui. Ca va ?

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

19^e objet : Mission d'architecture pour divers travaux d'aménagement – Lot 2 : bâtiments culturels. Approbation de l'avenant n° 1. 3^e 1^e E/2003.104.032.MG

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

20^e objet : Acquisition d'un véhicule type berline 3 portes 5 places en remplacement d'une FIAT UNO du Service Gestion des Biens.

Approbation du projet. Procédure d'urgence Article 234 de la loi Communale.
Information du Conseil Communal. 3^e 2^e E/2005.136.051.DP

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

21^e objet : Bibliothèques communales – Travaux pour accessibilité des locaux (2 lots).

Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché et décision de principe de solliciter les subventions de la Communauté Française
3^e 2^e E/2005.SUB.767.120.DP

REMIS

22^e objet : Aménagement Atelier voirie – Placement velux extension gauche du garage.

Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
3^e 1^e E/2005.104.005.AS

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

23° objet : Maison Communale d'Obourg – Réfection des corniches.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
3° 1° E/2005.104.025.MCP

ADOPTE à l'unanimité – 22° annexe

24° objet : Hall de Cuesmes – Réfection de la buvette et des vestiaires. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3° 1° E/2005.764.141.CC

ADOPTE à l'unanimité – 23° annexe

25° objet : Travaux d'aménagement de la Place publique de l'Appart située à Jemappes.
Approbation de l'avenant n° 1 3° 2° E/2004.421.064.MC

ADOPTE à l'unanimité – 24° annexe

26° objet : Aménagement des trottoirs à la Chaussée du Roeulx à Mons. Travaux subsidiés – Crédits d'impulsion « Cheminements Piétons » 2004. Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché.
3° 2° E/2003.SUB.421.030.MC

ADOPTE à l'unanimité – 25° annexe

27° objet : Recalibrage du voûtement du Trouillon entre l'Hôpital Ambroise Paré et la rue du Trouillon Voûté à Mons. Travaux subsidiés. Triennal 2004/2006. Approbation du projet remanié. 3° 2° E/2004.TRI.877.150.MC

ADOPTE à l'unanimité – 26° annexe

28° objet : École rue Defrise à Flénu. Remplacement de la chaudière. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3° 2° E/2005.722.115.AS

ADOPTE à l'unanimité – 27° annexe

29° objet : Modification des équipements de la voirie communale (trottoir et égout) dans le cadre de la construction d'un immeuble à appartements (30) au Chemin de la Masure et de la Poterie à Mons. 3° 2° A/8375/IDC/3/95

REMIS

30° objet : Déplacement de deux bacs à arbres dans le cadre de la construction de 11 habitations groupées rues Devaux et Elisa à Ghlin 3° 2° A/8385/IDC/6/48

ADOPTE à l'unanimité – 28° annexe

31° objet : Réalisation d'un stade de basket-ball aux Halles de Jemappes – Approbation du décompte final 3° 1° E/2003.764.139.01.TO

ADOPTE à l'unanimité – 29° annexe

32° objet : Travaux de voirie – Études préparatoires. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3° 2° E/2005.421.069.DP

ADOPTE à l'unanimité – 30° annexe

33° objet : Acquisition divers véhicules

Lot 3 : fourgon simple cabine pour le Service Electromécanique

Lot 4 : fourgon simple cabine pour le Service Menuiserie

Lot 5 : fourgon simple cabine pour le Service Signalisation

Approbation du projet et recours au MET. 3° 2° E/2005.136.051.03.04.05DP

ADOPTE à l'unanimité – 31° annexe

34° objet : Acquisition divers véhicules

Lot 10 : fourgonnette 2 places pour le Service Voirie

Lot 11 : fourgonnette 2 places pour le Service Bâtiment (Gros-œuvre)

Lot 12 : fourgonnette 2 places pour la Zone de Jemappes.

Lot 13 : fourgonnette 2 places pour le courrier

Approbation du projet et recours au MET. 3° 2° E/2005.136.051.10.11.12.13.DP

ADOPTE à l'unanimité – 32° annexe

35° objet : Acquisition de matériel de lutte contre l'incendie + pièces de rechange pour l'équipe polyvalente. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3° 2° E/2005.104.010.MCP

ADOPTE à l'unanimité – 33° annexe

36° objet : Emprunt garanti par le SGIPS de 9.244 € destiné à financer les travaux de construction d'un préau à l'École de la rue Defrise à Flénu. Gestion financière 6448

ADOPTE à l'unanimité – 34° annexe

37° objet : Premier amendement au budget de l'exercice 2005
Gestion financière MB1/2005

M. DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin, quelques indications précises sur l'ajustement budgétaire.

M. MILLER, Echevin : Merci, M. le Bourgmestre. Chers collègues, quelques informations supplémentaires par rapport à la réunion de Commission que nous avons eue où j'ai reçu cet après-midi la note de M. le Réviseur qui surveille l'état d'avancement de nos travaux. Alors, tout d'abord, première chose, je tiens à remercier les services pour avoir rencontré la demande de notre collègue M. VISEUR en établissant le tableau qui permet aux Conseillers de suivre l'évolution de chaque poste budgétaire après modification. C'était une demande que vous aviez introduite lors du

deuxième amendement sauf erreur de ma part, M. VISEUR. Alors, par rapport à la modification qui est soumise à votre approbation aujourd'hui, je pointe seulement quelques chiffres. Tout d'abord, il faut, pour apprécier la modification, faire la comparaison avec le budget initial 2005 après approbation de la Tutelle, pourquoi ? Et bien parce que au moment de cette approbation, il a été décidé un versement d'un boni qui est quand même important puisqu'il s'agit de 467.000 euros, compensation prévue par la Région Wallonne suite à l'instauration des réductions forfaitaires en matière de précompte immobilier. Nos services, M. le Bourgmestre, ont vérifié le bien fondé de ce boni et des compensations à nous verser et effectivement, il devait bien en être ainsi. Par la suite, au niveau de l'exercice propre, je pointe également dans les recettes l'augmentation de la contribution des autres communes dans les frais du Service Incendie, c'est quand même de l'ordre de 359.000 euros, une augmentation des dividendes gaz et électricité mais cela nous avons eu les explications lors de la réunion toutes commissions qui s'est tenue la semaine dernière. Au niveau des dépenses, je pointerai un point qui a également été débattu lors de cette réunion toutes commissions, à savoir l'intervention communale en faveur du CPAS pour la reprise de la MRS d'Havré, notre collègue Nicolas MARTIN a apporté toutes les précisions nécessaires. Alors, je pointerai également, parce que le réviseur insiste à ce sujet, en matière de prélèvement, nous constituons des provisions pour congé de fin de carrière et indemnités de rupture pour un montant de 239.000 euros. Alors, en conclusion, je vous lirai la synthèse qui nous a été transmise par M. JOIRIS, notre Réviseur, une synthèse en trois points : on notera avec satisfaction la poursuite de l'assainissement des irrécouvrables et non valeurs. Deuxième point, quant à la dotation aux provisions pour congé de fin de carrière, elle constitue un frémissement encourageant qui devrait manifestement s'amplifier pour faire face aux charges futures. Troisièmement enfin, quant au service extraordinaire, les modifications proposées ne changeront pas significativement les taux d'endettement et d'investissement par rapport aux balises fixées par le plan de gestion. En conclusion, chers collègues, la modification budgétaire qui vous est proposée s'inscrit pleinement dans la politique menée par notre majorité actuelle, dans le respect du plan de gestion, c'est ce que souligne M. le Réviseur, puisque il pointe l'augmentation des charges d'emprunt mais il pointe également le fait que cette modification ne déroge pas significativement aux balises fixées par le plan de gestion. Donc, nous restons dans le plan de gestion, nous continuons à mettre en œuvre des mesures d'assainissement structurel pour résorber le déficit communal, tout en

répondant et cela a été souligné par M. le Bourgmestre, aux besoins de notre Ville et de ses habitants, notamment en matière de pistes cyclables. Je vous remercie.

M. DI RUPO, Bourgmestre : La parole est à l'assemblée ; qui souhaite prendre la parole ? M. VISEUR, après ces explications claires.

M. VISEUR, Conseiller : Merci, M. le Bourgmestre et je veux commencer d'ailleurs par des remerciements sur l'amélioration de la forme, non seulement parce qu'on a donné suite à une des demandes que j'avais formulées antérieurement mais aussi parce que j'ai trouvé assez bien d'explications claires dans la note d'accompagnement. Je ne ferai d'ailleurs par une longue intervention sur cet amendement budgétaire parce que je trouve qu'on pourrait le qualifier d'insipide, c'est-à-dire sans grand goût politique. Il y a quelques rentrées en plus, M. l'Echevin en a parlé, les redevances en énergie, la taxe sur les eaux usées, la contribution au Service Incendie, etc. Ce sont aussi des rentrées supplémentaires qui font suite à des inscriptions qui étaient trop basses au départ, c'est peut-être toujours bon de ne pas prévoir trop au départ quand on fait appel à l'aide extérieure. Il y a aussi des mesures techniques d'ajustement, il y a le suivi des recommandations du Réviseur, effectivement en particulier à propos des non valeurs et des irrécouvrables, donc, je n'ai pas de problème pour dire qu'on peut qualifier cette gestion de globalement correcte. Il n'y a pas de problème avec cela. Mais, nous n'y trouvons pas, malgré des rentrées en plus, une nouvelle politique impulsée grâce à cet apport, c'est-à-dire que l'orientation reste évidemment plutôt le prestige, l'image, la renommée, le spectaculaire comme j'ai déjà dit antérieurement, mais si, M. le Bourgmestre, il y a des exemples à l'appui avec l'éclairage etc, plus pour le spectaculaire en tout cas que pour la qualité de la vie au quotidien de nos concitoyens, il n'y a pas une crèche en plus ni une nuisance en moins qui reflète cet amendement budgétaire. Et d'ailleurs, il y a un dossier qui est inscrit dans cette modification budgétaire qui, à mon sens, reflète bien cette orientation, on va dépenser 150.000 euros, c'est quand même pas rien, pour une œuvre d'art, on l'a commandée à un artiste étranger qui bénéficie d'une grosse réputation et de la recommandation d'un gourou local de l'art contemporain, au lieu d'avoir organisé un concours qui aurait été ouvert aux artistes locaux. Cela me paraît indicatif. Bon, bref, au total donc, une gestion que je qualifie moi-même de correcte mais une orientation politique qui me semble trop éloignée de nos propres objectifs donc, le vote logique dans ce cas là nous semble être une abstention.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Alors, M. l'Echevin, la réponse peut-être sur l'aspect technique et moi je me permettrai de donner quelques appréciations.

M. MILLER, Echevin : Oui, M. le Bourgmestre, je remercie M. VISEUR pour son appréciation positive sur le travail de gestion globalement correct, comme il l'a désigné, qui a été réalisé au niveau de cette modification budgétaire. Je vous dirai, M. VISEUR, que j'apprécie votre correction et la façon dont vous portez un jugement sur ce travail. Je dirai pour ma part et c'est pour ce qui me concerne, que parvenir à présenter une modification budgétaire qui soit à la fois en équilibre et qui soit à la fois positive, qui apporte des réponses à des préoccupations de nos concitoyens sans commencer à mettre en branle soit l'une ou l'autre taxe supplémentaire, etc, je vous dirai que pour ma part, je considère que ce n'est pas globalement correct, je préciserai que cette modification budgétaire constitue à mes yeux un acte politique important.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, M. l'Echevin et sur cette lancée, que je me permets de confirmer, moi je voudrais vous dire ceci. Je pense que quand on fait les investissements que l'on fait et je pense notamment à Jemappes, je pense notamment aux autres communes ou sur notre Grand'Place, si on appelle la rénovation que nous sommes en train de parachever sur la Grand'Place du prestige et si cela ce n'est pas améliorer la qualité de vie et le plaisir de vivre au cœur de la Ville, écoutez, je peux comprendre quand on a la tête sur le guidon, on ne voit peut-être pas ce qui se passe sur les façades et sur les améliorations substantielles, mais il n'y a pas une personne de bonne foi qui peut prétendre que la Ville de Mons, avec les travaux et avec les investissements que nous opérons, que la Ville de Mons n'est pas dans une singulière amélioration et j'en prends pour preuve le nombre d'investisseurs intéressés. Qu'on ne fasse pas la révolution du jour au lendemain, cela nous le savions, raison pour laquelle, mais cela c'est tout à fait personnel, je suis candidat à ma propre succession pour longtemps si les montoises et les montois l'acceptent parce que j'ai le sens qu'il faut de la durée. Pour ce qui concerne....

M. MILLER, Echevin : l'Echevin des Finances aussi, M. le Bourgmestre...

M. DI RUPO, Bourgmestre : ... nous sommes deux à avoir cette ligne de conduite. Au moins deux à mon avis, je pourrais même aller plus loin. Alors, maintenant sur le plan culturel. Vous savez moi je n'aime pas trop que l'on crie avec les loups et je n'aime pas trop que l'on tourne en dérision ce qu'on peut faire d'important. C'est le droit de chacun, donc je l'accepte, mais il ne faut pas s'étonner si de temps en temps, j'ai des réactions un peu plus appuyées. Ce que nous voulons faire sur la Grand'Place, c'est ni

plus ni moins quelque chose d'extrêmement important pour les décennies voire les siècles futurs. Bon, c'est notre vision. Les artistes, quand on dit qu'on n'a pas fait appel aux artistes locaux, comme vous dites, SAUDOYEZ à la Boulangerie et à la Pêcherie, ce n'est pas local, DESCAMPS qui a fait le buste d'Abel Dubois, ce n'est pas local ? BAUDART au Quartier Rachot, ce n'est pas local et JAMSIN qui a présenté un projet de céramiques pour le fronton du Théâtre, je l'ai encore vu dernièrement lui demandant de revoir le projet à la lumière de l'aspect actuel du Théâtre puisque quand il avait fait son projet, le Théâtre était en briques tandis que maintenant, le Théâtre est comme le reste, ou en tout cas l'essentiel du reste, avec du stuc et de l'enduit et on est prêt à examiner cette faculté là parce que je pense que cela viendrait compléter d'une manière raisonnable. Mais où est le problème ? On ne va quand même pas dire que tout ce qui se fait sur la Ville de Mons devrait être réservé à qui que ce soit. Nous avons cru que, compte tenu de l'expérience, de la réputation internationale d'un artiste et surtout de la connaissance et ce qu'il a fait pour Mons, c'était une grande valeur pour nous, que justement d'avoir non seulement un professionnel mais également de tirer là aussi parti de sa réputation internationale. Il me semble qu'il y a là un équilibre raisonnable et quelque chose de tout à fait acceptable entre le soutien à nos artistes locaux et en même temps l'ouverture dont doit faire preuve une ville comme Mons qui est la Capitale, je le répète, du Hainaut. Voilà un peu notre position et objectivement, sans vouloir en rajouter, je ne vois rien de scandaleux à une telle attitude, bien au contraire.

L'Assemblée passe au vote du premier amendement au budget de l'exercice 2005, service ordinaire, qui donne le résultat suivant :

33 OUI : MM. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, M. SODDU, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO.

8 ABSTENTIONS : MM. HAMAIDE, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, Mmes JUNGST, MERCIER, M. VISEUR, Mme BROHEE.

ADOPTE – 35° annexe

L'Assemblée passe au vote du premier amendement au budget de l'exercice 2005, service extraordinaire, qui donne le résultat suivant :

33 OUI : MM. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, M. SODDU, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO.

8 ABSTENTIONS : MM. HAMAIDE, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, Mmes JUNGST, MERCIER, M. VISEUR, Mme BROHEE.

ADOPTE – 36^e annexe

38^e objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège échevinal en mars, avril et mai 2005 pour l'Administration centrale Gestion financière EXTR/CD0109

ADOPTE à l'unanimité – 37^e annexe

65^e objet : Impôt sur les immeubles bâtis inoccupés – Modification du Règlement fiscal. Gestion Financière T/38

ADOPTE à l'unanimité – 38^e annexe

39^e objet : Régie foncière/Cellule Logement. Programme fédéral politique des Grandes Villes. Contrat de logement 2005-2007.

* approbation du diagnostic montois du logement

* approbation du dossier d'introduction.

SOUS RÉSERVE Régie foncière Cellule Logement

Mme MERCIER, Conseillère : M. le Bourgmestre et M. l'Echevin CARPENTIER, il s'agit entre autre de renforcer la politique communale dans la lutte contre l'insalubrité. Or, l'insalubrité peut exister en plein centre de ville ou de village. Ainsi, à Jemappes, à 20 mètres de l'église, aura lieu dans quelques mois un grand concert de musique classique, selon ce que Yves Vasseur nous a appris dernièrement, existe un terrain insuffisamment clôturé qui sert tout simplement de dépotoir pour les gens du quartier. Eradiquer un chancre urbain, ai-je lu dans le dossier, est-il possible de ne pas attendre trop tard pour le faire ?

M. CARPENTIER, Echevin : On va essayer de voir un peu, vous me donnerez les coordonnées et on verra avec la Régie Foncière ce que l'on peut faire si c'est un terrain qui est à vendre ou à entretenir, on verra ce que l'on peut faire.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Nous mettons votre question, Madame, à l'examen, donnez-nous les coordonnées précises et nous ferons le maximum.

M. CARPENTIER, Echevin : Vous me donnerez les coordonnées de l'endroit exact et nous verrons ce que l'on peut faire au niveau de la Régie Foncière, si on peut prendre contact avec le propriétaire et essayer d'y remédier, dans l'ensemble du projet de rénovation de Jemappes, cela pourrait se faire éventuellement. Mais ici, aujourd'hui c'est l'approbation du plan du fédéral concernant les subsides logement attribués à notre Ville qui se chiffrent à 2.573.697 euros et dont vous avez pu prendre connaissance de tout le programme qui permettra de remettre plus ou moins 28 logements dans le circuit locatif et acquisitif et qui permettra de reloger quelque 78 personnes.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Alors, à cet égard, je voudrais saluer le travail de l'Echevin comme d'ailleurs de tous les autres Echevines et Echevins. Rappeler que c'est quand même important d'obtenir 2 millions et demi d'euros spécialement par la politique des grandes villes, donc, c'est un montant financier additionnel que nous obtenons pour 28 logements et nous avons l'intention d'en profiter notamment, pour réhabiliter, pour aménager certains logements notamment au Centre-Ville et dans des situations délicates. Il y a comme cela au Centre-Ville, compte tenu du coût immobilier, une quasi impossibilité financière de faire des appartements accessibles à l'étage, etc. Alors, bien sûr, on a des axes politiques et parfois on se gargarise de mots en disant il faudrait faire ceci, il faudrait faire cela, mais dès qu'on en arrive aux impositions urbanistiques et à l'équilibre financier, je ne dis même pas la rentabilité, on n'y parvient pas. Grâce à cet apport, nous allons pouvoir améliorer certaines situations et aménager notamment des appartements au cœur de la Ville dans le cadre de la politique de rénovation du Centre-Ville.

ADOPTE à l'unanimité – 39^e annexe

40^e objet : Acquisition par la Ville d'une parcelle propriété de la SA Grands Prés cadastrée Mons section A n° 191 r pie pour une contenance de 4 a 51 ca moyennant le prix de 7.216 euros. Cellule foncière RF/MAS

ADOPTE à l'unanimité – 40^e annexe

41^e objet : Rénovation urbaine de Jemappes. Composition et règlement de la Commission locale. Aménagement Territoire et des Permis – UR 2005
Rénovation urbaine/Jemappes

ADOPTE à l'unanimité – 41^e annexe

42^e objet : Budget extraordinaire. Place Doods – Pose de clôtures – Application des articles 234 § 3, 247 et 249 de la Loi communale. 8^e 2^e E/1548/9.12

ADOPTE à l'unanimité – 42^e annexe

43^e objet : Budget extraordinaire. Acquisition de matériel didactique pour les écoles fondamentales (maternel) de la Ville de Mons. Approbation du projet et mode de passation du marché. 8^e 2^e E/2005/BD/kl6/3

ADOPTE à l'unanimité – 43^e annexe

44^e objet : Budget extraordinaire. Acquisition de mobilier scolaire pour les écoles fondamentales (maternel) de la Ville de Mons. Approbation du projet et mode de passation du marché. 8^e 1^e E/2005/BD/kl5/6

ADOPTE à l'unanimité – 44^e annexe

45^e objet : Ouverture de classes maternelles dites « d'été » au 25.4.2005. 8e/1e 64

ADOPTE à l'unanimité – 45^e annexe

46^e objet : Reprise de l'enseignement secondaire communal par la Province et reprise de l'enseignement fondamental de la Communauté française à Jemappes par la Ville – Information. 8e/1^e

M. DI RUPO, Bourgmestre : Alors, avant de vous céder la parole, Mme l'Echevine peut-être ? On va vous présenter un peu le sujet.

Melle HOUDART, Echevine : Alors, suite à la réunion entre les représentants de la Ville de Mons et les représentants de la Province de Hainaut en date du 3 juin 2005, un projet de convention a été proposé à la Ville de Mons, reprenant les points suivants. L'Académie des Métiers, des Arts et des Sports est cédée par la Ville de Mons à la Province de Hainaut avec effet au 1^{er} septembre 2005. Pour le personnel d'entretien et la concierge : sur le site Léo Collard, la concierge restera en fonction et conservera son appartement. Une convention de mise à disposition à la Province sera établie par les services de la Ville de Mons compétents. Le personnel d'entretien, pour la plupart des contractuels : il ne sera pas possible de l'intégrer au personnel définitif de la Province. Il restera donc membre du personnel communal. Le personnel concerné sera interrogé par la Ville de Mons par courrier aux fins de savoir s'il souhaite faire acte de candidature à la Province de Hainaut. Ces candidatures devront être adressées à la Province avant le 1^{er} septembre 2005 par l'intermédiaire du Service du Personnel de la Ville de Mons. Le personnel ouvrier : il restera membre du personnel de la Ville de Mons. Un courrier personnalisé sera adressé aux étudiants de l'Académie des Métiers, des Arts et des

Sports afin de les rassurer quant à leur avenir. Le directeur est repris à titre définitif dans sa qualité de directeur. Les agents nommés à titre définitif dans une fonction de recrutement, dans une fonction de sélection, en activité au 31.8.2005, acquièrent d'office, s'ils le souhaitent, la qualité de membre du personnel nommé à titre définitif dans des fonctions correspondantes à la Province du Hainaut. Chaque agent sera invité par la Ville de Mons à faire part de son choix pour le 28 juin 2005 au plus tard. L'agent qui ne souhaite pas opter pour le statut d'agent provincial fera l'objet d'une mise en disponibilité par défaut d'emploi. Les membres du personnel nommés à titre définitif qui souhaitent bénéficier d'une mesure d'aménagement de fin de carrière : ce document sera introduit par la Ville de Mons. Le personnel en disponibilité par défaut d'emploi ayant atteint l'âge de 55 ans : la possibilité lui sera offerte d'introduire une mesure d'aménagement de fin de carrière de type 2, mise en disponibilité pour convenances personnelles, précédant la pension de retraite des membres du personnel par défaut d'emploi et âgé de 55 ans au moins ; pour les autres, la réaffectation reste prioritaire. Le personnel en perte partielle de charge : reprise par la Province, à concurrence du nombre d'heures, conservé à titre définitif. Les démarches au niveau des commissions de réaffectation restent du ressort de la Ville. Il en va de même pour le personnel bénéficiant de mesures d'aménagement de fin de carrière à temps partiel. Les temporaires prioritaires introduiront leur candidature à la Ville de Mons selon l'article 5 du projet de convention du 3 juin 2005, les temporaires prioritaires qui ont acquis une priorité à l'engagement pour l'année scolaire 2005-2006 auprès de la Ville de Mons conserveront cette priorité vis-à-vis de la Province de Hainaut pour la région Mons-Borinage. Les agents temporaires prioritaires repris seront, selon leur ancienneté de service calculée par la Ville de Mons, intégrés dans le classement des candidats temporaires prioritaires établi au 30.6.2005 par la Province pour l'enseignement ordinaire de plein exercice de la région Mons-Borinage. La convention de reprise comprendra la liste de ces agents et mentionnera pour chacun l'ancienneté de service de ces agents telle que calculée par le PO de la Ville de Mons. Les emplois vacants annoncés par la Ville de Mons et qui ont été annoncés au 15.4.2005 et qui seront confirmés au 1.10.2005 par la Province de Hainaut, après les opérations de réaffectation, seront pourvus sur base des candidatures reçues par la Ville de Mons et transmises par celle-ci à la Province de Hainaut. Les professeurs de religion nommés à titre définitif qui seront en activité de service au 31.8.2005 acquièrent, à leur demande, au 1.9.2005, la qualité de professeur de religion nommé à titre définitif à la Province de

Hainaut. Le personnel temporaire, il sera maintenu en fonction dans la mesure des possibilités, cela ce sont les aléas bien sûr de la rentrée même s'ils étaient restés personnel Ville de Mons, il en aurait été pareil. Le personnel administratif subsidié par la Communauté Française nommé à titre définitif et en activité de service au 31.8.2005 acquiert, à sa demande, au 1.9.2005, la qualité de personnel administratif subsidié par la Communauté Française à la Province de Hainaut. Les membres du personnel qui bénéficient d'un détachement de plein exercice vers la promotion sociale : lors du passage à la Province, ce détachement pourra toujours être envisagé. Le mobilier, l'équipement et le matériel didactique, dans leur état actuel et après inventaire, seront cédés gratuitement à la Province de Hainaut, qui est le PO reprenant. La Province de Hainaut n'engagera pas sa responsabilité et ne supportera pas la conséquence d'erreurs administratives éventuelles que la Ville de Mons aurait commises avant la date de reprise, soit au 1^{er} septembre 2005. A nous donc, d'être vigilants. La Ville de Mons met à disposition de la Province, pour une longue durée, dans le cadre d'un bail emphytéotique, les biens immobiliers permettant d'assurer la continuité de l'enseignement et ce, sur base d'une convention particulière établie par les Services Techniques Provinciaux des Bâtiments. Comme vous pouvez le constater, rien n'a été oublié, on attend maintenant l'accord du Conseil provincial qui se réunira le 23 juin pour statuer définitivement et donc passer au prochain Conseil communal du 11 juillet. Merci de votre attention.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, la parole est au Conseil.

Mme JUNGST, Conseillère : Oui, en fait , nous avons eu l'occasion, effectivement d'avoir quelques renseignements complémentaires par rapport à cette reprise de l'enseignement secondaire par la Province. J'avais demandé quelques explications quant au projet de convention qui était proposé au niveau du bâtiment, donc du site de Cuesmes, et là, je vois en tous les cas, dans la convention de reprise, que ce bâtiment n'est pas repris et donc qu'il est mis, je lis : à l'exclusion du site de Cuesmes, qui sera mis à la disposition de la Province de Hainaut pendant une année par la Ville de Mons qui continuera à assumer les droits et obligations du propriétaire. La question se pose, qu'est-ce que ce site va devenir après juin 2006 puisqu'il est mis à disposition pour un an. Au niveau du personnel, je pense, en tous les cas, que toutes les garanties et le suivi administratif leur sera donné. Je n'ai pas bien compris ce qu'il en était des catégories de personnel ouvrier. Est-ce que c'est bien ceux-là qui resteront à charge de la commune et la commune facturera les services à la Province. Est-ce que c'est bien ceux-là ? Donc,

un éclaircissement par rapport à cela et alors j'avais aussi demandé des explications par rapport à la convention -Ville et ASBL Jean d'Avesnes sur les locaux, salle omnisports et piscine, et donc j'ai eu une ébauche de réponse de M. l'Echevin, mais bon je pense en tous les cas il est déplorable que ce soit toujours bloqué, que ce dossier, apparemment au niveau de la piscine, reste toujours à l'arrêt, malgré la mise en conformité d'une partie du bâtiment puisque la toiture a été refaite, que la piscine est remplie et entretenue, nous trouvons cela très dommage et très dommageable pour la population montoise et surtout pour les deniers publics investis sans résultat tangible à ce jour. Donc, voilà pour cette partie là. Je suppose que nous aurons des informations concernant la reprise de l'enseignement fondamental de la Communauté Française à Jemappes par la Ville, par la suite.

M. HAMAIDE, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre, je voudrais dire trois choses. Tout d'abord sur le principe, on s'est déjà exprimé donc je ne vais pas le répéter mais n'empêche qu'on peut avoir des doutes quant à l'opportunité pour une Ville comme Mons d'abandonner toutes responsabilités ou tout droit d'initiative dans le domaine de l'enseignement non fondamental. Ainsi je prends l'exemple d'une carence dans l'enseignement montois, tous réseaux confondus bien sûr, où l'initiative aurait pu un jour être prise, celle de la création d'un régendat en droit qui manque cruellement dans cette Ville, les jeunes montois doivent aller à Tournai ou à Charleroi pour avoir ce diplôme. Donc, des doutes quant à l'opportunité. Secundo, l'Ecole d'Horticulture, je l'ai déjà dit, l'Ecole d'Horticulture n'était pas qu'un établissement d'enseignement, elle était aussi un outil de la politique de l'image de la Ville, il faut se souvenir des événements majeurs qui ont eu lieu dans les années 80 et au delà grâce notamment à la direction de Pol Bottriaux et je pense aux Florales. Alors, ce partenariat, il pourrait encore exister et une phrase qui se trouve dans le dossier et qui me laisse un peu perplexe parce qu'elle est un peu courte, je lis textuellement : un partenariat pourrait être envisagé le cas échéant. Bon, c'est court et cela n'engage à rien, voilà, je trouve que là, il y aura pour Mons un affaiblissement de ses possibilités. Alors, dernière remarque, le patrimoine. On a dit que des baux de longue durée auraient lieu pour Cuesmes, mais il y a autre chose aussi dans le dossier c'est que en ce qui concerne l'Horticulture précisément, qui forme un site unique avec le Waux-Hall et le Camping et site remarquable, et bien, pour l'Ecole d'Horticulture il est dit, c'était dans le rapport je crois, on ne l'a pas cité, les bâtiments de l'Horticulture seraient, quant à eux, c'est un autre régime que les bâtiments Léo Collard, seraient quant à eux intégrés dans un tout

nouveau site d'études à l'enseignement technique et professionnel, bâtiments communaux et de la Communauté Française. Cela veut dire quoi ? Je ne sais pas. Est-ce que là le système du bail emphytéotique ne serait pas envisagé mais au contraire un changement de propriété total ce qui, à mon avis, démantèlerait un site dans un avenir, parce que l'avenir nul ne le connaît mais retrouver l'unité de ce site ou le démanteler ne serait pas bon. Donc, à ce stade, des réserves.

Melle HOUDART, Echevine : Oui, un complément d'information pour les ouvriers. Il faut savoir que sur le site de Léo Collard, il y a un ouvrier et deux APE, un sur l'ICET à Cuesmes et un à l'Ecole d'Horticulture, ce sont des agents détachés et donc bien entendu, ils restent Ville de Mons, il y a assez de travail, je pense, au sein de l'Administration communale et ils seront bien sûr réaffectés dans les sites où ils étaient au préalable. Par rapport à la reprise de l'école de la Communauté Française, on vient d'avoir une grosse réunion avec tout le personnel jeudi dernier, avec des représentants également de la Communauté Française. Donc, la reprise se fera au 1.9 ; la Communauté Française est occupée à rédiger une convention . A cet effet, les enseignants ont encore été rencontrés individuellement aujourd'hui pour faire part de leur choix parce que certains ne désirent pas, pour des raisons diverses, venir au niveau du PO de la Ville de Mons. Et donc, nous avons tous les documents, ils ont été remis tout à l'heure à 18 heures, en mon bureau. Nous allons en fait intégrer ce personnel là dans notre personnel communal et donc on attend la convention qui va venir de la Communauté Française. Mais cela se fera, c'est officiel, au 1^{er} septembre prochain.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mesdames, Messieurs, je me permettrai peut-être, au nom du Collège, d'apporter encore un élément additionnel, d'ordre davantage stratégique. Il nous a semblé que à la lumière des événements qui vont se produire dans l'enseignement technique et professionnel, puisque dans l'accord du Gouvernement de la Communauté Française il est explicitement indiqué qu'il faut une réforme de l'enseignement technique et professionnel et singulièrement de l'enseignement professionnel. Et c'est vrai que cet enseignement nécessite une adaptation parce que il y a aujourd'hui trop de jeunes qui entrent dans un circuit professionnel et qui se trouvent dans des disciplines cul de sac, qui n'offrent aucune possibilité d'emploi et donc d'avenir pour eux. Par ailleurs, tout cet enseignement professionnel doit, et on espère qu'on y parviendra dans les prochaines années, devenir un choix positif des jeunes car on a besoin comme de pain, d'artisans, de gens capables de faire avec leurs mains des travaux délicats, difficiles, de qualité. Cela va depuis le plombier-zingueur jusqu'à un

bon pâtissier en passant par un ardoisier et tout autre forme de métier professionnel. Cette réforme, elle va s'engager dans les prochains mois. Par rapport à cela, nous, sur le territoire de la Ville de Mons, nous avons un enseignement provincial extrêmement important, technique, professionnel, nous avons une partie de Jean d'Avesnes qui concernait l'enseignement secondaire, technique et professionnel et nous avons, nous, Ville de Mons, ce type d'enseignement. C'est clair que quand on regarde le rôle que nous pourrions jouer, notamment dans une restructuration qui serait pilotée au niveau de toute la Communauté française, nous avons, nous, Ville de Mons, un poids quasi négligeable et il était stratégiquement dangereux de laisser notre enseignement non intégré à un pouvoir organisateur qui aurait une capacité beaucoup plus grande et donc, une faculté de négocier avec la Communauté Française et de trouver les adaptations, les améliorations, les évolutions nécessaires pour tout un chacun. Et donc, nous avons après moult négociations, tenté de rassembler au sein du même PO, la Province, l'enseignement technique et professionnel de Jean d'Avesnes, le nôtre, pour ce qui concerne l'enseignement secondaire et celui de la Province. Pour la promotion sociale on fait le même travail avec la Province et nous et l'Echevine l'a indiqué, cela c'est à partir du 1^{er} janvier. On arrive au bout du processus, je pense que c'est extrêmement utile. Nous aurions ainsi, sur le territoire de la Ville, deux types de PO, un PO officiel et un PO libre confessionnel, les deux offrant alors une diversité d'options et cela permet le libre choix des familles, d'une manière beaucoup plus rationnelle et beaucoup plus claire. Je pense aussi qu'il a été tenu compte, si faire se peut, véritablement maximum maximorum, des conditions statutaires et des conditions personnelles de tous les agents. Comme toujours, je ne vais pas dire que c'est « nickel » à 100% mais en tout cas, nous sommes proches de la toute grande distinction avec félicitations du jury, on est arrivé très très loin. Et je voudrais enfin saluer à la fois la direction de Jean d'Avesnes, nos directions et la Province. La Province a réellement agi d'une manière extrêmement positive, constructive, pour faire aboutir ce projet et moi je m'en réjouis. Je m'en réjouis d'abord pour nos jeunes et je m'en réjouis aussi pour les enseignants. On a déjà connu auparavant une situation comparable avec Flénu, l'ISE de Flénu, tout le monde aujourd'hui en est plus que satisfait et je ne suis pas sûr que si on demandait aux enseignants de revenir à la Ville de Mons, ils accepteraient de revenir. Donc, je pense que c'est une évolution qui me semble naturelle. Parallèlement, nous pensons que la qualité et notre savoir-faire en terme d'enseignement fondamental sont véritablement de très haut niveau. Et nous avons constaté, notamment à Jemappes, que ce libre choix des

familles notamment par rapport aux familles qui souhaitent mettre un enfant dans l'enseignement fondamental officiel, et bien s'effritait et il y avait à Jemappes de l'enseignement fondamental organisé par la Communauté Française et le moins que l'on puisse dire c'est qu'il y avait des difficultés. Je pense que là aussi il est de notre responsabilité de rassembler et de faire en sorte qu'il y ait de la cohérence. Et donc la cohérence veut que nous reprenions alors de la Communauté vers la Ville, cet enseignement fondamental. Nous ferons les investissements, nous en discuterons entre nous pour voir ce que l'on peut faire de bien pour que dans cette commune importante s'il en est, il y ait aussi ce libre choix que j'évoquais tout à l'heure aussi au niveau de l'enseignement fondamental. Le dossier technique viendra au Conseil de juillet et nous pourrons alors en discuter d'une manière approfondie. Mais, objectivement, je pense que ce sont des orientations que nous devons avoir le courage de prendre. Voilà, mes chers collègues.

Mme JUNGST, Conseillère : En fait, j'ai soulevé le site de Cuesmes, je n'ai pas entendu, en tous les cas, de réponse là-dessus. Que va devenir ce site ? Et par rapport à la piscine sur le site de Jean d'Avesnes, y a-t-il une avancée, va-t-on revoir un jour ce bassin ouvert ? Cela c'est par rapport à l'enseignement secondaire et moi, en tous les cas ce que je voudrais dire, c'est que sur le fond et je l'ai déjà signalé lors du Conseil précédent, effectivement, moi je pense que de renforcer le pôle de l'enseignement technique et professionnel me semble en tous les cas, une démarche intéressante. Au niveau du fondamental, moi la question que je me pose, j'entends en fait qu'il y a des réunions qui se sont tenues, est-ce que l'intégration de ce personnel dans nos effectifs, donc le personnel de la Communauté Française là va-t-il être repris à des conditions similaires et aussi favorables que notre personnel communal qui a rejoint la Province ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Madame, la réponse est bien entendu, oui. On est attentif aux questions de personnel, sans avantager qui que ce soit et en évitant de porter préjudice aux carrières des uns et des autres, puisque ces gens ne sont pas responsables des fusions qui peuvent s'opérer aujourd'hui. Donc, c'est à nous à assumer la pleine responsabilité de nos actes. Et on essaye de le faire dans des conditions qui sont des conditions les plus optimales possible. Mais bon, du changement, il faut quand même accepter qu'il y en ait dans la vie, je pense que sans quoi nous n'avancions plus. Pour Cuesmes, nous mettons à la disposition jusque décembre 2006. A l'heure où je vous parle, il n'a toujours pas été décidé de ce que nous ferons du site de Cuesmes, nous en parlerons entre nous mais c'est clair qu'il y a là ce que j'appellerai des salles

communautaires importantes et donc il faut bien bien réfléchir à l'affectation globale de cet espace qui est très important, qui est très bien situé, donc, c'est un peu tôt pour dire ce que nous allons faire mais on ne va pas y aller à la hussarde, c'est quelque chose qui doit être discuté, qui sera présenté ici et on verra quel est le projet le plus adéquat. Mais, il y a des espaces, je pense à la Salle des Fresques, etc, salle de gymnastique, il y a des espaces qui sont importants. Donc ceci était une information.

Chers collègues, avant de clôturer la séance publique, permettez-moi de vous signaler que les Conseils communaux, à vos agendas, se tiennent le 11 juillet, fête de la Communauté Flamande ; nous fêterons cela à notre manière en travaillant ; nous nous reverrons ensuite le 12 septembre. J'aurai grand plaisir à vous revoir le 17 octobre puis le 21 novembre et enfin, nous traiterons des questions budgétaires le 19 décembre. Donc, je répète : le 11 juillet à Havré, puisque vous savez que nous décentralisons de temps en temps nos Conseils, au Château d'Havré ; le 12 septembre, 17 octobre, 21 novembre et le 19 décembre. Mes chers collègues, ceci clôture la séance publique ; je remercie le public, je remercie les membres de la presse.

La séance s'ouvre à huis clos avec 40 présents
Sont absents : M. POIVRE, Mme BLAZE, M. DE PUYT, Mme JOARLETTE, M. JACQUEMIN

47^e objet : ADMINISTRATION CENTRALE

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un employé d'administration
1^e 3804

ADOPTE – 46^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5^e temps à une employée d'administration 1^e 4148

ADOPTE – 47^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- c) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 3/4 temps accordée à une employée d'administration 1^e 10069

ADOPTE – 48^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- d) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps accordée à une employée d'administration 1^e 4418

ADOPTE – 49^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

48^e objet : POLITIQUE DES GRANDES VILLES – Mise à disposition d'un agent auprès de l'ASBL « AIS » 1^e 12249.5

ADOPTE – 50^e annexe

49^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Octroi d'une pause complète de carrière accordée à un rédacteur APE
1^e 10985.6

ADOPTE – 51^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5e temps à un commis – prorogation 1^e 16/11219.2

ADOPTE – 52^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- c) Interruption complète de carrière à une technicienne de surface . Prorogation.
1^e 16/11373.3

ADOPTE – 53^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- d) Interruption complète de carrière accordée à un rédacteur – Prorogation
1^e 11756.8

ADOPTE – 54^e annexe

50^e objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière accordé à une technicienne de surface PTP 1^e 8/5000

ADOPTE – 55^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une technicienne de surface définitive
1^e 3503

ADOPTE – 56^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

c) Démission honorable d'une technicienne de surface définitive. 1^e 10/2691

ADOPTE – 57^e annexe

51^e objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Mise en disponibilité d'un ouvrier qualifié définitif 1^e 4056

ADOPTE – 58^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour maladie d'un ouvrier semi-qualifié B définitif
1^e 10106

ADOPTE – 59^e annexe

52^e objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Prorogation d'une interruption de carrière par réduction d'1/4 temps de ses prestations accordée à une aide-bibliothécaire contractuelle 1^e 11574

ADOPTE – 60^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Octroi d'une interruption complète de carrière à une aide-bibliothécaire contractuelle
1^e 12047

ADOPTE – 61^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

c) Démission honorable d'une bibliothécaire graduée 1^e 4693

ADOPTE – 62^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

53^e objet : RÉGIE FONCIÈRE – Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à mi-temps à un chef de bureau administratif SI 10995

ADOPTE – 63^e annexe

54^e objet : SERVICE INCENDIE

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Nomination à titre définitif d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. 1^e 12464

ADOPTE – 64^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Octroi d'un congé préalable à la pension à 60 ans. SI 22Gen/4998/3241

ADOPTE – 65^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

c) Mise à la pension d'office pour inaptitude physique définitive d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. 1^e 10289

ADOPTE – 66^e ANNEXE

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

55^e objet : CAISSE DES PENSIONS. Fixation du montant de la pension de survie à allouer à la veuve d'un ancien sapeur-pompier chauffeur volontaire. 1^e 1749

ADOPTE – 67^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

56^e objet : ASBL « La Wallonie lance le Giro 2006 » - Désignation d'un représentant de la Ville de Mons à l'Assemblée générale ainsi qu'au Conseil d'administration. Relations Extérieures 4682 ASC/FD/EDR

ADOPTE – 68^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

57^e objet : Remplacement d'un membre associé du Conseil d'administration de l'ASBL A.L.E. de Mons. ALE

ADOPTE – 69^e annexe

58^e objet : PERSONNEL DES CRÈCHES

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Interruption de carrière à mi-temps accordée à une puéricultrice 1^e 4122.2

ADOPTE – 70^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Prolongation d'une interruption de carrière pour assistance médicale à ½ temps 1^e 10547.9

ADOPTE – 71^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

c) Fin prématurée d'une interruption de carrière pour assistance médicale 1^e 3799.4

ADOPTE – 72^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

d) Démission honorable d'une puéricultrice définitive. 1^e 2683.1

ADOPTÉ – 73^e annexe

59^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles.

8e/1e 3410/8103/3260/3454

ADOPTÉ – 74^e à 77^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice primaire.

8^e 1^e 3338

ADOPTÉ – 78^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

c) Octroi d'un congé parental à une institutrice maternelle définitive. 8^e 1^e 7715

ADOPTÉ – 79^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice maternelle.

8^e 1^e 3476

ADOPTÉ – 80^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

e) Démission de leurs fonctions en vue de leur mise à la retraite d'instituteurs(trices) primaires définitifs(ves). 8e/1e 5617/6117/6239

ADOPTÉ – 81^e à 83^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

f) Mise en disponibilité pour maladie d'instituteurs(trices) primaires définitifs(ves).

8e/1e 5976/5974/6239/5543

ADOPTÉ – 84^e à 87^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

g) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice maternelle définitive.

8^e 1^e 6403

ADOPTÉ – 88^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- h) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'institutrices maternelles.
8^e 1^e 3483/3180/3378/3454/3142/3410

ADOPTE – 89^e à 94^e annexes

60^e objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Désignation, à titre temporaire dans un emploi vacant, par détachement de ses fonctions, d'une chargée de cours de morale. 8^e 2^e 8223

ADOPTE – 95^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant, par détachement de ses fonctions, d'un chargé de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 8339

ADOPTE – 96^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- c) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant, par détachement de ses fonctions, d'une chargée de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 8272

ADOPTE – 97^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- d) Désignation, à titre temporaire dans un emploi non vacant, par détachement de ses fonctions, d'une chargée de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 8353

ADOPTE – 98^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- e) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant, par détachement de ses fonctions, d'un chargé de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 8350

ADOPTE – 99^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- f) Désignation, à titre temporaire dans un emploi vacant, par détachement de ses fonctions, d'une chargée de cours de morale. 8^e 2^e 8298

ADOPTE – 100^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- g) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant, par détachement de ses fonctions, d'une chargée de cours spéciaux. 8^e 2^e 8296

ADOPTE – 101^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- h) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant, par détachement de ses fonctions, d'une chargée de cours généraux. 8^e 2^e 8350

ADOPTÉ – 102^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- i) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant, d'un chargé de cours spéciaux. 8^e 2^e 8328

ADOPTÉ – 103^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- j) Désignation, à titre temporaire dans un emploi non vacant, d'un chargé de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 8416

ADOPTÉ – 104^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- k) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant, d'une chargée de cours généraux. 8^e 2^e 8362

ADOPTÉ – 105^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- l) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant, d'une chargée de cours techniques. 8^e 2^e 8406μ

ADOPTÉ – 106^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- m) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant, d'un chargé de cours techniques et de cours généraux. 8^e 2^e 8364

ADOPTÉ – 107^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- n) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant, d'une chargée de cours généraux. 8^e 2^e 8469

ADOPTÉ – 108^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- o) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant, d'une chargée de cours techniques et de cours techniques et de pratique professionnelle. 8^e 2^e 7053

ADOPTÉ – 109^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- p) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant, d'une chargée de cours techniques et de pratique professionnelle. 8^e 2^e 7020

ADOPTÉ – 110^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- q) Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de cours de pratique professionnelle sans élèves. 8^e 2^e 6789

ADOPTÉ – 111^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- r) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6820

ADOPTÉ – 112^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- s) Modification de la délibération du Conseil communal du 21.3.2005 nommant à titre définitif une chargée de cours généraux 8^e 2^e 8355

ADOPTÉ – 113^e annexe

- t) Démission d'un Directeur à temps plein. 8e/2^e 6199

Voir 63 f)

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- u) Modification de la délibération du Conseil communal du 21.3.2005 portant nomination d'un professeur de cours généraux à titre définitif. 8^e 2^e 8345

ADOPTÉ – 114^e annexe

61^e objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux. 8e/2^e 8387

ADOPTÉ – 115^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 8170

ADOPTÉ – 116^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- c) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 7039

ADOPTÉ – 117^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux. 8e/2^e 7865

ADOPTÉ – 118^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

e) Récapitulatif de prestations d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 7922A

ADOPTÉ – 119^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

f) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8336

ADOPTÉ – 120^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

g) Récapitulatif de prestations d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 6938A

ADOPTÉ – 121^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

h) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 8533

ADOPTÉ – 122^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

i) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 8294

ADOPTÉ – 123^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

j) Récapitulatif de prestations (détachement partiel). 8e/2^e 7578

ADOPTÉ – 124^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

k) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8508

ADOPTÉ – 125^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

l) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8529

ADOPTÉ – 126^e annexe

62° objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Désignation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 3186

ADOPTE – 127^e annexe

- b) Réduction de périodes d'un professeur de formation musicale désigné à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e 2^e 3186

REMIS

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- c) Détachement pédagogique d'un professeur de formation musicale à titre définitif, en vue d'exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement supérieur.
8^e 3^e 8128

ADOPTE – 128^e ANNEXE

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- d) Modification de la délibération du 18 avril 2005, nommant à titre définitif un professeur de formation musicale. 8^e 3^e 8128

ADOPTE – 129^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- e) Réaffectation à titre définitif d'un professeur de formation musicale 8^e 3^e 8128

ADOPTE – 130^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- f) Réaffectation à titre définitif d'un professeur de piano 8^e 3^e 8128

ADOPTE – 131^e annexe

63° objet : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE -
MONSFORMATIONS

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Récapitulatif de prestations à titre temporaire d'un expert technique. 8^e/2^e 8463A

ADOPTE – 132^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Récapitulatif de prestations à titre temporaire d'une chargée de cours généraux.
8^e 2^e 8170

ADOPTE – 133^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

c) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 7922

ADOPTÉ – 134^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 6938

ADOPTÉ – 135^e annexe

M. l'Echevin DARVILLE ne participe pas au vote

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

e) Désignation à titre temporaire d'un surveillant-éducateur. 8e/2^e 8446

ADOPTÉ – 136^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

63^e objet :

f) INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE – MONSFORMATIONS. Démission d'un Directeur à temps plein 8e 2^e 6199

ADOPTÉ – 137^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 9 mai 2005.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====